

I
Morphologie

Le genre comme catégorie linguistique

Yana Grinshpun et Jean Szlamowicz

Les discours autour de la notion de « genre » se sont récemment multipliés, dans les domaines politiques, militants, journalistiques et universitaires, et cela sans toujours prendre en compte la polysémie du mot. En effet, il y a loin de la *théorie du genre* ou des *gender studies* au « genre grammatical ». La demande sociétale autour de cette notion parfois floue nous a conduit à proposer une synthèse permettant de l'aborder à partir de la description objective de la grammaire française. Pour cette raison, nous aborderons essentiellement, mais pas seulement, la question du genre en français par rapport à la personne humaine, en gardant à l'esprit qu'il est impossible de séparer cet aspect du système dans lequel il s'insère.

Nous devons ainsi passer les représentations sociales et métalinguistiques du genre au crible des fonctionnements effectifs de la langue. Cela implique une description de ses dimensions morphologiques et sémantiques, mais aussi de l'histoire de la langue, des discours sur la langue et de phénomènes corrélés au genre comme l'accord, la personne, le nombre ou la catégorisation. Dans la langue, le genre est, fondamentalement, un phénomène grammatical : il définit des comportements formels pour des types de mots, c'est-à-dire des accords. En français, le fait que tous les mots soient affectés d'un genre entraîne des oppositions dans la catégorisation des noms qui sont parfois significatives (*un gars / une fille*) et parfois arbitraires (*une chemise / un chemisier*). Cela a pour conséquence une neutralisation de la pertinence du genre : que *une lampe* et *une soeur* aient le même genre ne relève d'absolument aucune représentation sémantique activable. Il en va de même des phénomènes discursifs qui rendent

possibles d'appliquer indifféremment *une pourriture* et *un génie* à des individus classés dans le genre /mâle/ ou dans le genre /femelle/...

Les discussions et débats sur le genre qui ont cours aujourd'hui sont clairement de nature « métalinguistique » en ce qu'il s'agit de discours portant sur le fonctionnement de la langue. Cette réflexion, souvent sans autre principe directeur que l'intuition, envisage le genre dans une perspective sociale. Nous voulons dans le présent ouvrage mettre cette approche à l'épreuve d'une perspective grammaticale afin d'en vérifier la pertinence en regard du système de la langue. De fait, l'écart entre l'intuition linguistique des locuteurs et les fonctionnements effectifs de la langue constitue l'un des enjeux d'une véritable grammaire linguistique. Comme le rappelait Benveniste, « Pour le sujet parlant, il y a entre la langue et la réalité adéquation complète... À vrai dire, le point de vue du sujet et celui du linguiste sont si différents à cet égard que l'affirmation du linguiste quant à l'arbitraire des désignations ne réfute pas le sentiment contraire du sujet parlant.¹ »

Il revient justement au linguiste de mettre au jour les phénomènes structurant la production verbale. C'est un niveau qui n'est en réalité plus tout à fait métalinguistique mais plutôt *épilinguistique*, ce que Culioli définit comme « activité métalinguistique non consciente »². Derrière cette apparente contradiction d'une production linguistique qui se ferait hors de la surveillance consciente du locuteur, le concept d'énonciateur permet de rendre compte de cette instance agentive qui travaille à la mise en place d'une activité infra-verbale de structuration des signes qui consiste en « une rationalité enfouie, silencieuse, sans raisonnement lié à une pratique de confrontation publique.³ » Culioli décrit cela comme « l'activité rationnelle silencieuse caractéristique du travail symbolique ». Ce processus non seulement « laisse des *traces* ou *marques* dans l'activité langagière⁴ », mais il en définit le fonctionnement même : agencer et ajuster des marques est précisément ce qui « fait » le langage. Choisir un aspect, un article, un lexème, une préposition ; mettre au passif, thématiser, pluraliser ; construire une référence anaphorique ou déictique, une

¹ *Problèmes de Linguistique Générale* (1966), vol. 1, « Nature du signe linguistique », Gallimard, p. 52.

² Culioli 1999, 19.

³ « Variations sur la rationalité », in *Pour une linguistique de l'énonciation, Tome IV Tours et détours*, Lambert-Lucas, 2018. p. 35.

⁴ Canut Cécile, 2000 « Subjectivité, imaginaires et fantasmes des langues : la mise en discours "épilinguistique" », in *Langage et société*, 93, p.73. pp. 71-97.

relative : cette vaste et minutieuse élaboration se bâtit au fil d'une conscience fugace qui ne relève pas de l'adhésion idéologique à des représentations mais du maniement de la matière du dire.

Pour poser la question du rapport entre l'intuition représentationnelle du genre et sa réalité en langue, il faut nécessairement s'intéresser à ce qui permet de l'aborder, à savoir le lexème *genre* lui-même. Traiter du genre à un niveau onomasiologique, c'est nécessairement se heurter à la polysémie du terme. Pour traiter du genre comme un observable, il faut donc d'abord en apprécier l'organisation sémasiologique, c'est-à-dire le genre comme lexème existant dans la langue et comme concept utilisé dans une tradition grammaticale descriptive.

1. Le genre et le regroupement

Le mot *genre* provient de *genus* (au génitif *generis*) qui désigne l'appartenance à un groupe (famille, rang, espèce...). Pour le TLF, *genus* signifie « "origine, extraction, naissance" » et recouvre l'ensemble des sens de l'a.fr. : « race, nation ; espèce, genre [*humanum genus*] ». La racine indo-européenne dont il provient, **gene*, renvoie à l'idée de « donner naissance ».

Les motifs sémantiques fondateurs de la notion de *genre* se sont développés soit dans une dimension procréative (*générer, génital, genèse*), soit dans la définition de types (*homogène, gens, générique*), avec un champ intermédiaire qui renvoie à une communauté d'origine (*congénère, épigone*). La notion *genre* s'est construite sur le motif sémantique d'*origine* pour l'attribuer à tous les membres d'une classe la partageant : c'est ce qui fait de *genre* une notion fondée sur l'attribution d'une qualité commune à une diversité de représentants de la classe. On aboutit donc à une forme d'hyponymie comportant nécessairement une spécification en attente : à l'instar de « sorte, type, manière », le genre est toujours le genre *de* quelque chose. Synchroniquement, le motif essentiel de *genre* est bien le regroupement, quel que soit la thématique à laquelle on l'applique : *les genres littéraires, le genre humain, ce n'est pas mon genre, unique en son genre*, etc.

L'interprétation sexuelle du mot *genre* semble bien être un anglicisme récent — non répertorié dans le TLF — influencé par la théorisation d'une différenciation sexuelle non pas comme réalité biologique mais socio-psychologique. Le *Larousse* (2021) donne :

(Calque de l'anglais *gender*.) Dimension identitaire, historique, culturelle et symbolique de l'appartenance biologique au sexe masculin ou féminin, donnant lieu à des recherches appelées *études de genre*.

Dans ce cadre théorique qui est celui des *gender studies*, *sex* renvoie ainsi au sexe biologique et *gender* au sexe « ressenti ». On constate qu'il est difficile de définir *genre* dans le sens de *gender* sans référence à *sexe*⁵.

L'influence intellectuelle de cette terminologie a sans doute été favorisée par la correspondance en langue anglaise entre genre morphologique et genre sémantique. En effet, rappelons qu'en anglais, tous les mots sont fondamentalement neutres, sauf ceux qui renvoient aux humains qui sont repris par des pronoms personnels utilisant la tripartition masculin (*he, his, him*) vs féminin (*she, her*) vs neutre (*it*). Les articles étant invariables en genre (*a, the, this, these...*) et les substantifs ne connaissant que la variation du nombre, le marquage du genre en anglais est très limité : uniquement sur le pronom de la 3^e personne du singulier. On peut penser que cette corrélation entre genre morphologique et genre sémantique ait en partie facilité le décalque permettant d'appliquer *gender*, en quelque sorte, à un genre de personne ou genre d'identité, et non seulement à un genre de mot.

Le genre en langue doit, au minimum, s'envisager sur le plan de son ambivalence sémantique et métalinguistique en tant que terme. Comme il est bien connu, « féminin » et « masculin » n'ont pas le même sens quand on décrit par exemple la distribution des marques dans le système d'une langue et quand on décrit des propriétés extralinguistiques, qu'elles soient subjectives (« un vin

⁵ C'est aussi un terrain en constante et rapide évolution. On pouvait lire en 1996 dans *Les mots de la linguistique. Lexique de linguistique énonciative* (Marie-Line Groussier et Claude Rivière, Ophrys) : « En anglais actuel, le nom *gender*, qui désigne la catégorie linguistique du genre, est parfois employé comme euphémisme pour éviter de dire *sex*, p. ex. dans l'expression *gender studies* qui correspond au français *études féministes* ». Ces remarques obsolètes traduisent précisément un moment de l'évolution et de la diffusion du terme *gender* et de son calque dans les nouveaux emplois de *genre*. N'oublions pas que l'emploi de *gender* au sens du français « sexe » s'est développé en opposition aux emplois de *sex* pour « coït » à la fin du XIX^e siècle : on note cette importation en français où « sexe » prend parfois aujourd'hui le sens de « coït », alors que ses sens de base en français sont, bien sûr, « appartenance à la catégorie femelle ou mâle » (sens commun avec l'anglais) et « organe génitaux » (sens rare en anglais). Ces mots ne se recoupent donc pas dans les deux langues, ni dans leurs emplois courants ni dans leur conceptualisation.

féminin », « des manières masculines ») ou objectives (« un crâne féminin », « une clientèle masculine »).

2. Vers une définition : genre morphologique, genre sémantique

On peut en première approximation définir le genre comme renvoyant aux catégories de noms dont les propriétés sont reflétées par les modifications des mots qui leur sont associés. C'est ce que résume Hockett en 1958 : « *Genders are classes of nouns reflected in the behavior of associated words*⁶ ». Il ne faut cependant pas oublier que le genre concerne également les pronoms, indépendamment de l'existence d'un substantif dont ils soient l'anaphore, ainsi que des phénomènes variés comme les structures impersonnelles ou l'agentivité.

Le genre morphologique désigne la répartition des noms substantifs dans des classes dont les membres ont en commun des caractéristiques formelles manifestées par les accords avec d'autres catégories grammaticales (adjectif, pronom, article...) et / ou par des affixes (terminaisons, désinences). Ainsi, en français, *statue* sera précédée de *la, cette, ma* ou *une* alors que *statut* sera précédé de *le, cet, mon* ou *un*. Les adjectifs dont ils dépendent seront accordés en conséquence, selon leur terminaison, en *-elle* ou *-el, -ale* ou *-al, -ée* ou *-é*, etc. La référence pronominale sera également accordée de manière différenciée (*il / elle*). Certains noms peuvent comporter des suffixes indiquant le genre (*-ette, -esse, -tion*, etc.).

Contrairement aux langues comportant plus de deux ou trois genres (et dont nous allons donner un aperçu), dans les langues indo-européennes, en particulier le français, la binarité de cette opposition formelle s'est exprimée par analogie avec la binarité biologique humaine, à savoir selon les termes de l'opposition *féminin / masculin*. Cela fut décrit par Louis Meigret dès 1550 qui signale cette ressemblance entre l'ontologie humaine et les catégories grammaticales :

« Comme nature ait à bonne raison inventé le mâle et la femelle pour sa conservation et continuation de ses espèces, l'artifice aussi du langage a (en la suivant comme guide) donné aux noms note de masculin et féminin. Il est donc

⁶ Hockett Charles F., *A Course in Modern Linguistics*, Toronto, MacMillan, 1958, p. 231.

deux genres simples en la langue française notés par l'article masculin le et par le féminin la: au regard du neutre, notre langue ne le connaît point.⁷ »

On retrouve cette description de la terminologie grammaticale chez Antoine Arnauld et Claude Lancelot dans leur *Grammaire générale et raisonnée* :

« Or les hommes se sont premierement considerez eux-mêmes, & ayant remarqué parmy eux une difference extrêmement considerable, qui est celle des deux sexes, ils ont jugé à propos de varier les mêmes noms adjectifs, y donnant diverses terminaisons, lors qu'ils s'appliquoient aux hommes, & lors qu'ils s'appliquoient aux femmes: comme en disant, bonus vir, un bon homme, bona mulier, une bonne femme. Et c'est ce qu'ils ont appelé genre masculin & féminin. » (*Grammaire générale et raisonnée* 1660/1676: 34).

On notera que ces auteurs parlent bien du genre des mots et de leur « différence extrêmement considérable » en ce qu'elle est *comparable* à celle existant entre « mâle » et « femelle ». L'emploi de *comme* dans leurs descriptions indique bien qu'il s'agit d'une analogie portant sur la métalangue et non d'une nécessité ontologique.

Le genre sémantique désigne la représentation de propriétés réalistes attribuées à des référents dans une culture⁸. Selon les langues, il peut s'agir de classes fondées sur l'opposition sexuelle (masculin / féminin) et / ou l'opposition humain / non sexué ou inanimé. Le genre des langues disposant d'un système de genre réaliste s'organise autour des propriétés culturelles attribuées au nom : dans les langues dravidiennes (sud de l'Inde), les entités féminines sont au féminin, les entités masculines sont au masculin, ce qui comprend pour chaque genre les humains ou les entités divines des deux genres. Le genre neutre comprend le reste des types de nom, qu'il s'agisse d'enfants ou d'animaux. En revanche, le féminin en diyari (Australie) comprendra les femelles (genre humain ou espèces animales) tandis que le masculin recouvre les mâles et les inanimés. Inversement, en Kala Lagaw Ya (Australie), le système repose sur la structure opposée : les noms dénotant des mâles sont au masculin et tous les autres sont au féminin.

⁷ 1550, *Le tretté de la grammere françoese* (1980, 37).

⁸ On parle parfois pour cette dimension de *genre naturel*.

Il faut donc bien retenir que ce que recouvre « féminin » ou « masculin » sera différent selon les langues considérées. Notons à cet égard que *féminin* et *masculin* sont des termes provenant d'une tradition descriptive européenne. Il est courant de décrire d'autres langues en termes de genre 1, 2 et 3.

In fine, on distingue les langues qui possèdent un *genre grammatical* (morphologique) ou un *genre naturel* (sémantique). Dans le cas de l'anglais, la distribution est presque parfaitement réaliste : au genre masculin correspond le trait sémantique /mâle/ ; au genre féminin correspond le trait /femelle/ et toutes les autres entités sont /neutres/. En français ou en allemand, au contraire, la grammaticalisation du genre montre des distorsions entre les propriétés formelles et la catégorisation sémantique. On peut ainsi constater que l'allemand *das Mädchen* est de genre neutre morphologiquement mais désigne un référent féminin sur le plan sémantique, ce qui n'empêche pas parfois une anaphore marquée par le féminin. Les interférences sont donc nombreuses.

Selon les systèmes linguistiques envisagés, on constate différents équilibres entre arbitraire sémantique (le genre dépend de la forme du lexème) et motivation sémantique (le genre dépend de propriétés attribuées culturellement au référent). Dans une langue comme le français, le genre est grammaticalisé pour tous les noms, mais il est partiellement sémantique pour les humains. Par ailleurs, les recatégorisations existent fréquemment : en tamoul, *éléphant* est neutre, mais avec une marque de féminin ou de masculin, il s'appliquera à des humains ayant un trait de ressemblance avec l'éléphant⁹. Ce sont alors des phénomènes discursifs qui utilisent les ressources morphologiques de la langue. Au sein d'un même système, les variations discursives, historiques, de registre ou de métaphorisation seront nombreuses, le figement dans une classe nominale n'étant pas forcément absolu (voir les oppositions entre *une poche* et *un poche* ; *un pendule* et *une pendule* ; *un trieur* et *une trieuse*, etc.).

3. Les langues et le genre

Le genre participe de la catégorisation dans les langues : qu'on parle de « parties du discours » ou de « catégories grammaticales », les systèmes de signes que sont les langues reposent sur la différenciation entre des types de

⁹ Corbett Greville (1991), *Gender*, Cambridge, CUP p. 9.

mots dotés de diverses propriétés grammaticales (rôles syntaxiques, accords, invariabilité, etc.) mais aussi sémantiques (agentivité, quantification, modalisation, etc.). Le genre est une dimension du signe qui gouverne son accord avec les autres mots, ce qui lui donne un rôle syntagmatique définissant les rapports entre les unités linguistiques. Mais le genre contribue aussi à établir la référence, que ce soit sur le plan conceptuel (*frère / sœur ; un bénévole / une bénévole*) ou formel (par exemple, à l'oral, c'est l'accord du déterminant qui permet de distinguer *la statue et le statut, un cours et une cour*).

Le genre grammatical constitue donc une étape nécessaire de la description des langues. Différentes organisations existent, à commencer par les langues qui ne possèdent pas de système de genre (arménien, basque, cantonnais, comanche, finnois, géorgien, hongrois, igbo, perse, khmer, turc, vietnamien, yoruba, zuni). D'autres langues ont un système de genre qui ne se fonde pas sur l'opposition sexuelle (ojibwa, fula, zoulou, swahili)¹⁰. En effet, le genre peut s'organiser diversement selon les langues et connaître des oppositions comme animé / humain, supérieur / inférieur, raisonnable / non raisonnable, divin / humain¹¹. Ces oppositions ne sont pas forcément binaires et il peut exister des systèmes de genre comportant plusieurs catégories, comme masculin / féminin / neutre. Les langues bantoues peuvent avoir entre dix et vingt genres.

S'il est parfois fait usage du terme de « classe » pour parler des genres dans les langues africaines, comme le rappelle Denis Creissels, on peut penser que « l'usage des termes de classe ou de genre dans la description des différentes familles de langues est essentiellement une affaire de tradition car on ne peut trouver aux systèmes décrits en termes de genre aucune propriété constante qui les distinguerait globalement de ceux décrits en termes de classes, et vice-versa.¹² » Faute de place, nous ne pouvons ici aborder ces distinctions terminologiques entre *classe nominale* et *genre* qui concerne des usages différents selon des écoles et des traditions lexicographiques. Cela concerne aussi la possibilité de différencier au sein de systèmes mixtes, comme le swahili dont certaines classes nominales fonctionnent sur des critères sémantiques

¹⁰ Corbett, op. cit. et *World Atlas of Language Structures* (2005)

¹¹ Claude Hagège, *La structure des langues*, PUF, p. 79.

¹² « 'Genres' indo-européens et 'classes nominales' Niger-Congo », *Faits de langues n°14, La catégorisation dans les langues*, Ophrys, 1999.

relevant du genre et d'autres sur des critères morphologiques¹³. En tout cas, on voit les pièges représentationnels que peut tendre la métalangue : si l'on parlait de « classes de mots » au lieu de « genre », la confusion avec l'anglicisme « genre » au sens de « sexe » serait sans doute moins évidente.

Les oppositions de genre peuvent être marquées au niveau des flexions, des affixes, des terminaisons, mais aussi au niveau phonologique. On trouve ainsi une opposition accentuelle en afar, parlé en Ethiopie : un même mot aura un genre sémantique différent selon la place de l'accent¹⁴.

Le genre peut être fondé sur une distribution sémantique, comme les langues dravidiennes déjà évoquées. En dyirbal (Australie), on trouve quatre genres appelés *bayi*, *balan*, *balam* et *bala* : *bayi* comprend les mâles, les kangourous, la plupart des serpents, des poissons et des insectes, la lune, la tempête, certaines lances ; *balan* comprend les femelles, les chiens, les ornithorynques, certains serpents, la plupart des oiseaux, le soleil et les étoiles, certaines lances ; *balam* comprend les aliments végétaux et la plante qui les produit ; *bala* comprend les membres du corps, le vent, certaines lances, les arbres et les lianes, les bruits et le langage. On voit donc que le genre s'applique sémantiquement, mais selon des délimitations propres à une culture puisque des « types de lances » se retrouvent distribués dans plusieurs genres.

De la même manière, dans des langues algonquines comme le cree (Canada), le genre est binaire et sémantique : il oppose les animés et les inanimés¹⁵. On peut s'étonner dans la mesure où « framboise » et « pain » seront des animés mais pas « fraise » ni « soupe ». Ces catégories doivent s'interpréter culturellement, par exemple en termes d'effet (ce qui est dangereux est considéré comme « animé »). En tout état de cause, il serait délicat de considérer le genre comme décalqué des réalités biologiques et sexuelles puisque homme, femme et framboise possèdent le même genre en cree. Là encore, il faut se rappeler que le mot *genre* doit s'envisager en linguistique comme désignant des types ou des classes de mots et non de pures réalités.

¹³ Corbett, p. 47-48.

¹⁴ Parker & Hayward, *An Afar-English Dictionary*, London : School of Oriental and African Studies, University of London, 1985.

¹⁵ Bloomfield 1946 « The Implacable raspberry », 94 ; Straus & Brightman, 1982 ; Corbett p.22-23

Autrement dit, l'organisation sémantique, pour phénoménologique qu'elle puisse être à un certain niveau, n'implique pas une croyance à une ontologie. Qu'on songe à la façon dont les langues germaniques organisent les verbes de position en fonction de caractéristiques objectales conventionnalisées : dans *a house stands at the corner of the street / a car sits on the parking lot*, les inanimés sont sujets mais cela n'implique aucune croyance à leur agentivité, la posture qui leur est attribuée n'implique pas qu'on les considère ontologiquement comme équivalents à des humains dans la mesure où les verbes de position connaissent un figement sémantique qui relève de la grammaticalisation. Au point, d'ailleurs, que les verbes de posture puissent prendre une valeur aspectuelle, comme en néerlandais :

« Ainsi, le verbe *liggen* (« être couché ») sera-t-il utilisé pour exprimer la localisation de clefs sur la table (*mijn sleutels liggen/*zijn op tafel*, litt. « mes clefs sont couchées/*sont sur la table »), le verbe *staan* pour exprimer qu'une bouteille se trouve sur la table (*de fles staat/*is op tafel*, litt. « la bouteille est debout/*est sur la table »), ou le verbe *zitten* pour exprimer que le clef est sur la porte (*De sleutel zit/*is op de deur*, litt. « la clef est assise/*est sur la porte »). Dans tous ces contextes, l'usage du verbe *zijn* « être » est inacceptable ou fortement marqué. Ces trois VPC [*liggen, zitten, staan*] sont également devenus des marqueurs de l'aspect progressif, même dans des contextes où ils n'expriment plus la position humaine, comme dans *ik zit wat rond te lopen*, litt. « je suis assis à me balader » (= je suis en train de me balader).¹⁶ »

La question des verbes de position, entre beaucoup d'autres phénomènes, n'est pas sans rapport avec le genre puisque leur utilisation dépend de la nature sémantique du sujet. Cela permet d'ailleurs d'étendre la question du genre sémantique au-delà de son marquage formel en remarquant qu'il est corrélé à des phénomènes de collocations, la compatibilité syntagmatique reposant par exemple sur les propriétés de types de nom qui relèvent indirectement de la problématique du genre : un animé pourra être agentif, acceptera certains types de verbes, d'adjectifs, etc. Les effets sémantiques sont nombreux. Par exemple, l'association *inanimé + verbe agentif* pourra être impossible (**the house runs*) ou bien justement modifier la saisie d'un des éléments — dans *the house runs*

¹⁶ Lemmens Maarten, « Un cas de grammaticalisation ratée ? Étude diachronique de l'emploi du verbe *stand* en anglais », *Anglophonia / Caliban*, 18 | 2014.

on solar power, run n'est plus un verbe de déplacement et *the house* doit être considéré comme lieu d'un phénomène et non comme agent d'un procès.

N'oublions pas que, même quand le genre sémantique s'aligne sur l'opposition sexuelle comme en anglais, cette opposition peut être neutralisée par le marquage : la série de pronoms *anyone, someone, anybody, somebody, who, whoever*, etc. construit une référence humaine, mais sans spécifier le genre masculin ou féminin. Il en va de même pour la plupart des substantifs renvoyant à des humains par leur fonction : aucun moyen de repérer le genre de *the judge, the chef, the teacher* s'il n'y a pas de pronom anaphorique pour en désambiguïser le genre. On remarque par ailleurs que *it* quand il prend un rôle strictement syntaxique (*non referential it*) peut avoir un référent humain : *It's John*. On constate donc que, discursivement, la tripartition de genre mâle / femelle / inanimé en anglais peut être ramenée à la bipartition humain / non humain. C'est aussi le cas de la distinction entre *someone / something*, également binaire. On peut même considérer que, au sein de ce système humain / non humain l'opposition (*some*)one / (*some*)body construit une autre façon de renvoyer à l'humain : par le biais de l'unicité (*one*) ou de l'indétermination (*body*), potentiellement plurielle.

L'existence des catégories de genre est aussi ce qui permet leur manipulation à la faveur d'ajustements qui relèvent par exemple de la modalisation appréciative : l'emploi de *she* pour des inanimés en anglais implique de les envisager comme personnifiés sans que cela ne remplace leur catégorisation comme inanimés autrement repris par *it*. On remarque ainsi l'utilisation potentielle (en prenant en compte des particularités de registre et dialectales) du pronom de genre féminin *she* pour la météo : *she's going to rain soup up there* ou *she's too cold to work on them plains today*¹⁷. On trouve aussi des emplois de *she* pour les bateaux, les voitures, etc. Ce sont donc des phénomènes discursifs que même une langue fondée sur le genre naturel permet, en passant outre la catégorisation du système et en attribuant à des mots d'un genre grammatical le marquage d'un autre. C'est le pronom *she* qui est

¹⁷ Mignot Elise, « The Conceptualization of Natural Gender in English », in *Le genre grammatical*, Wilfrid Rotgé (dir.) *Anglophonia/Sigma*, 16 (32) | 2012 ; Gardelle Laure (2006). *Le genre en anglais moderne (XVIIe siècle à nos jours)*, thèse Université Paris-Sorbonne (Paris 4).

privilegié en anglais en tant que genre marqué et non en tant que représentant d'une quelconque féminité.

Même dans le contexte de langues où le marquage du genre humain semble distribué selon des catégories étanches et stables, il ne se limite donc pas à l'opposition masculin / féminin. Cette distinction elle-même n'implique pas de correspondance culturelle et anthropologique *stricto sensu* : la framboise en cree ne possède pas un statut particulier qui la verrait représentée comme dotée de propriétés agentives qui l'opposeraient à la fraise... Autrement dit, les oppositions de genre sont susceptibles d'être grammaticalisées et jouer le rôle d'indice formel.

De fait, l'horizon interprétatif concernant la distribution du genre grammatical selon les langues ne peut guère se problématiser à un niveau ethnographique. Si en anglais, le déterminant possessif s'accorde en genre avec le possesseur (*her car*), en français, il s'accorde avec le genre du complément (*sa voiture*) : il n'y a rien là qui soit la matière de conclusions sur un plan civilisationnel. C'est ce qui fait dire à Elise Mignot que « ce que nous transférons dans le langage n'est pas le genre tel qu'il est dans le monde mais véritablement le concept de genre, ce dernier étant *in fine* déconnecté de son ancrage expérientiel. »¹⁸ Cette remarque s'applique, au fond, à la plupart des phénomènes linguistiques et peut servir de garde-fou face aux conclusions que l'on est parfois tenté de tirer quand on parle de « représentations ». Car manipuler des signes linguistiques pour communiquer ne se confond pas avec une cartographie mentale du monde : utiliser le *nous* de majesté ou le *vous* de politesse ne déclenche aucune représentation cognitive transformant la personne singulière en pluralité. Que *aiguille* puisse avoir pour référent une montagne, un outil de couture ou la composante d'une montre n'empêche pas l'identification des référents. Il en va de même du genre qui entretient avec la référenciation les mêmes rapports de polysémie, de synonymie, d'analogie ou d'ambivalence qui sont à l'œuvre dans le reste de la langue, que le genre soit naturel ou morphologique.

De fait, le genre est bien un domaine qui montre l'imbrication du formel et du sémantique. C'est vrai même dans les langues où le genre est grammaticalisé, comme le français et l'allemand, où la forme des mots est un indicateur d'appartenance à un genre, comme les terminaisons *-ung* en

¹⁸ Elise Mignot, *ibid.*

allemand ou *-tion* en français qui marquent des féminins sans aucune contrepartie référentielle. Pourtant, une partie de leur système se fonde bien sur des oppositions sémantiques, par exemple pour les humains qui auront tendance à être désignés selon leur appartenance de genre sémantique indépendamment de leur morphologie (*un imbécile / une imbécile ; un oncle / une tante*). En effet, dans les langues naturelles, « le genre se fonde toujours en partie sur des distinctions sémantiques. »¹⁹ Ce qui fait l'originalité de chaque système, c'est justement que cette organisation est *en partie* sémantique. Cela signifie qu'il y a aussi toujours différents degrés d'interférence entre formes et sens, nombre d'exceptions et d'inversions entre critère sémantique et morphologique : *djadja* en russe est morphologiquement féminin mais s'accorde au masculin selon un critère sémantique, tout comme le mot désignant un homme (*muzhchina*). Il en va de même en latin pour certains noms masculins de la première déclinaison en *-a* pourtant majoritairement féminine (*nauta, incola, aduena, agricola, poeta*, les noms de fleuves, etc. sont masculins). On pourrait multiplier les exemples : *av* en hébreu désigne le père et possède un pluriel « féminin » (*avot*) tandis que femme (*ishah*) possède un pluriel « masculin » (*nashim*)...

Le genre des mots et le genre des personnes connaissent donc des rapports qui peuvent être variés : de la superposition réaliste de l'anglais (inanimés / humains mâles / humains femelles) à la grammaticalisation du français (deux genres morphologiques s'appliquant aux humains et inanimés), mais toujours avec un jeu conjoint sur les deux plans.

Rappelons à ce stade un point essentiel. L'opposition entre genre morphologique et genre sémantique est susceptible de s'interpréter comme une forme de polysémie ou d'antanaclase puisque le concept de *genre* ne s'applique pas au même objet — le genre morphologique concerne des signes et définit des classes de mots ; le genre sémantique concerne les propriétés extralinguistiques des référents telles qu'elles sont représentées dans une culture (le sexe, par exemple, ou, dans d'autres langues, le fait d'être inanimé, divin, de forme allongée, etc.). Mais le genre existe selon un continuum de référentialité fort complexe puisqu'on constate en français que les mêmes marques peuvent à la fois désigner un masculin sémantique (*il* dans *Il est arrivé*

¹⁹ Corbett, p. 63.

en retard, le prof) ou un impersonnel (*Il fait beau aujourd'hui*). Il faut donc étudier plus spécifiquement l'organisation du français dont les complexités ne peuvent se réduire à la simplicité binaire d'une pure représentation sexuée.

4. Le système français et la grammaticalisation

Au rebours de systèmes « naturels » comme l'anglais, en français, chaque mot possède nécessairement un genre sans qu'il n'existe de contrepartie réaliste à ce marquage, sauf dans le cas de certains animés humains. Dans ce cas, la correspondance existe globalement (*directeur / directrice*), mais pas de manière systématique : *une recrue* peut désigner un homme et *un mannequin* une femme.

Autre distorsion présentée par la nécessité du genre morphologique, de nombreux lexèmes peuvent distribuer leur potentiel référentiel dans des catégories sémantiques différentes : *un batteur* et *une batteuse* peuvent désigner un animé humain homme (*Billy Higgins est mon batteur favori*) ou femme (*Cindy Blackman est une batteuse fantastique*), mais aussi des inanimés au masculin (*batteur-mélangeur*) ou au féminin (*moissonneuse-batteuse*). Autrement dit, en français, le genre est grammaticalisé, mais cette grammaticalisation n'est pas sans interférence avec certaines valeurs référentielles.

Il existe en fait un continuum de référentialité qui va de la correspondance à la dissociation, en passant par de nombreuses configurations montrant une adéquation partielle, ambiguë ou dépendante d'éléments contextuels. On constate ainsi que, sémantiquement, des mots du français des deux genres morphologiques peuvent désigner des entités pourvues de propriétés culturelles variées : *trieur* et *trieuse* désignent tous les deux des inanimés ; *tricheur* et *tricheuse* désignent des humains et affichent une différence de genre fondée sur le sexe — mais *tricheur* en contexte générique ou pluriel sort de cette opposition ; *trotteuse* peut désigner un animé animal ou une aiguille de montre ; *allumeur* peut désigner un humain ou un inanimé ; *portier* désigne un humain, mais *portière* un inanimé ; *secrétaire* peut être épïcène, mais au masculin désigner un meuble, etc. Retenons aussi la dissociation entre des noms féminins qui peuvent désigner des personnes ou des inanimés : sans contrepartie avec la catégorie grammaticale : comme nom, *pâtissière* peut désigner une femme, mais comme nom tiré d'un adjectif repéré par un hyperonyme féminin, il

désigne une préparation culinaire : *une (crème) pâtissière*. On a le même phénomène pour *Viennoise* désignant une personne et (*baguette* ou *panure*) *viennoise*. Pour rendre justice à cette variabilité de la correspondance entre genre grammatical et genre référentiel, il faudrait également prendre en compte de nombreux autres facteurs comme les emplois métaphoriques des inanimés :

C'est un boulet, cette fille !

C'est une antiquité, ce mec !

Les noms épïcènes sont évidemment des mots non marqués morphologiquement mais dont l'accord au niveau des articles ou adjectifs se fera en fonction du genre sémantique. D'une certaine manière, on pourrait dire que les noms désignant des personnes comme *une recrue*, *une vedette*, *une nullité*, *une sommité*, *un mannequin*, *une victime*, *un exemple*, qui peuvent s'appliquer à des hommes comme à des femmes, possèdent un genre morphologique mais sont épïcènes sur le plan sémantique²⁰.

On pourrait ajouter bien d'autres phénomènes si l'on prenait en compte la dimension strictement phonologique de la langue : pour être euphonique, la forme de l'adjectif *beau* dans *il est bel homme* est *bel* et bien identique à celle du féminin²¹.

Bref, la correspondance entre la face formelle du nom et sa face sémantique connaissent des configurations nombreuses qui ne se réduisent pas à la binarité d'une correspondance marque / sexe.

5. Genre, nombre, personne, pronoms

Sur le plan de l'organisation de la langue, on sait que le concept de personne peut s'envisager selon plusieurs problématiques : comme catégorie identifiant le référent argumental d'un verbe (en particulier le sujet), comme

²⁰ Si la morphologie suffixale des substantifs est souvent indicative du genre, les variations sont fréquentes : *tentacule* est masculin ; *juge* est épïcène ; les noms en *-euille* normalement au féminin peuvent donner du masculin (*portefeuille*, *millefeuille*), etc. Les terminaisons elles-mêmes sont ambivalentes : l'accord des participes passés en *-ée* renvoie au féminin mais le *-ée* nominal peut donner du masculin (*lycée*, *gynécée*, *apogée*, *musée*, *périnée*, etc.). Le système comporte donc des distorsions.

²¹ Mary-Annick Morel, « Les pronoms en français oral », *Faits de langue* n°3, *La personne*, p. 169.

marqueur d'un point de vue, comme indice de modalité.²² Mary-Annick Morel distingue ainsi trois dimensions de la personne dans la construction de l'énoncé oral : comme marqueur de positionnement, comme marqueur de modalité et comme indice référentiel.²³ La troisième personne, tiers discursif, « non-personne » ou personne « formelle » qui dépasse la question de la personne comme humain en introduisant une équivalence entre animé et inanimé : la troisième personne est celle dont on parle, et non un locuteur actif dans l'interlocution. Sur le plan de la parole, la troisième personne est donc moins un sujet parlant qu'un thème discursif, ce que Damourette et Pichon décrivent comme une réduction de la personne au plan « délocutoire ». Une personne, dans la langue, n'est pas un être sexué.

Il faut ajouter que la morphologie lexicale n'est pas la seule dimension du genre, lequel se marque aussi ailleurs que sur le nom, comme le montrent des alternances de type *il est médecin* et *elle est médecin*. Le fait de n'envisager le genre que sur le plan des propriétés des substantifs tend à obscurcir le phénomène et ses manifestations. Il faut en effet noter que le genre est largement signalé par les noms propres, les pronoms et les accords et que l'intense distribution de cette indication dans le discours est corrélée à son caractère implicite dans bien des cas. On remarque ainsi qu'il n'y a pas de marque de genre sur le verbe en français ni sur les pronoms de 1^{ère} et 2^e personnes, contrairement à des langues comme l'hébreu où il s'accorde avec le sujet ou le *cree* où le genre du COD modifie la racine du verbe, lequel existe ainsi sous deux formes correspondant aux deux genres²⁴.

Le genre est lié à d'autres dimensions de l'organisation grammaticale comme la personne, le nombre ou les phénomènes d'accord. On ne peut donc uniquement envisager le genre comme une propriété des substantifs sans prendre en compte la manière dont ils fonctionnent sur le plan conjoint de l'anaphore, de la syntaxe, du discours, de l'actancialité. La décondensation à

²² Danon-Boileau Laurent, « La personne comme indice de modalité », in: *Faits de langues*, n°3, Mars 1994. *La personne*. pp. 159-167.

²³ Morel Mary-Annick, « Les pronoms dans l'énoncé oral français », in: *Faits de langues*, n°3, Mars 1994. *La personne*. pp. 169-173.

²⁴ On peut même étendre davantage la question des dépendances de marquage, par exemple : « *la pomme que tu as mangée*, qui, selon l'analyse qu'on fait du participe, donc des formes dites composées du verbe, pourrait passer pour une marque de genre sur le verbe » (Jean Giot, communication personnelle).

l'oral²⁵ révèle clairement comment un cadre incarné par un groupe nominal sujet peut « s'accorder » avec un verbe dont le nombre ou le genre sera en réalité différent du groupe nominal dont il dépend pourtant à la fois syntaxiquement et sémantiquement :

Tu sais, le gouvernement, ils feront rien pour aider le petit commerce.

Moi, je te dis, l'administration, ils sont coincés, c'est tout.

On voit ainsi que le pronom *ils*, quand il fonctionne comme personne « grégaire » selon la formule de Le Goffic, peut reprendre un nom singulier, masculin ou féminin, tout en étant marqué comme « masculin pluriel ». Dans ce cas, *ils* n'a pas pour référent des individus identifiables, mais des actants se signalant par leur massification au sein d'un corps fonctionnel (*le gouvernement, l'administration*) ou même d'un ensemble non identifié (*Tiens, pourquoi ils font des travaux là ?*). Pour aller plus loin, on remarquera que *ils* peut s'opposer à *elles* sur le plan sémantique, mais aussi inclure des éléments féminins. Ce rapide survol d'une marque au « masculin pluriel » est ainsi l'indice de fonctionnements comme non-personne, masculin pluriel ou pluriel inclusif.

Les marques ne sont donc pas monovalentes, ni dans leur fonctionnement syntaxique, ni dans leur valeur sémantique. Il faut donc considérer le genre comme une catégorie sémantico-formelle, dont les manifestations sont nécessairement complexifiées par des phénomènes syntaxiques — comme le regroupement syntagmatique de noms de genres différents, par exemple — et sémantiques, comme la désambiguïsation, l'opposition entre genre du mot et sexe du référent. Sur le plan du système de la langue, on ne peut donc isoler le genre des autres dimensions contribuant à l'organisation des énoncés.

En particulier, l'examen de la catégorie des pronoms révèle un système plus complexe que l'opposition de genre masculin / féminin, notamment dans la mesure où il inclut une opposition de genre sémantique qui n'est plus *femelle / mâle* mais *humain / non humain*. On trouve cette configuration dans l'opposition entre *qui* et *quoi*, par exemple. On peut également envisager une opposition ternaire entre *celui, celle* et *cela*, ce qui fait apparaître une catégorie

²⁵ « Ce formatage [actanciel] construit des places argumentales que les pronoms antéposés viennent instancier. La fonction anaphorique de ceux-ci assure le lien avec les données du préambule ou avec les rhèmes précédents [...] Le marquage indicial des fonctions actanciels opéré par les pronoms atones à l'initiale du verbe permet d'obtenir une décondensation maximale. » Morel et Danon-Boileau, p. 48.

qu'on peut considérer comme neutre. C'est la proposition de Togeby, Gougenheim ou Brunot et Bruneau²⁶.

Concernant les pronoms personnels, Q.I.M Mok²⁷ propose, d'éviter de parler du genre masculin ou neutre, mais de raisonner en termes de fonctions syntaxiques. Différencier le pronom *le* masculin singulier, qui est employé comme objet direct du verbe et qui peut alterner avec *le /la* et le pronom *le* employé en fonction d'attribut auprès des verbes copulatifs, et qui n'alterne ni avec *la*, ni avec *les* :

Vous connaissez mon fils ? Je le connais très bien.

Vous connaissez ma fille ? Je la connais très bien.

Vous avez été son rival ? Je le suis toujours

Vous avez été ses rivaux ? Nous le sommes toujours.

Selon Moq, lorsque *le* a la fonction d'attribut et qu'il ne peut pas commuter avec d'autres pronoms de cette série, il est exclu de la flexion du genre (et du nombre). Le critère décisif n'est alors plus ce que le pronom « représente », mais la possibilité ou l'impossibilité de s'opposer à d'autres pronoms dans le même contexte.

On pourrait aussi remarquer avec Martinet certains faits qui se retrouvent à cheval sur la dimension discursive, syntaxique et lexicale : on peut parfaitement avoir une reprise anaphorique qui utilise le genre sémantique et non le genre morphologique comme dans *Le docteur est arrivé, elle vous attend.*

Dans le système pronominal, comme le remarque Pierre Le Goffic,

« Le pronom *qui* [...] interroge sur des personnes, sans spécifier *a priori* ni sexe, ni nombre : *Je voudrais savoir qui a fait ça*

Un accord au féminin, contextuellement justifié, est possible :

On sait qui est arrivée la première

Qui a une valeur uniquement générique :

Qui m'aime me suive ! est un appel lancé à la foule des hommes et des femmes.

²⁶ Togeby, K. (1951), *Structure immanente de la langue française*, Paris, Larousse, p.195 ; Gougenheim, G. (1962) *Système grammatical de la langue française*, Paris, éd. d'Artrey, p.73, 76 ; Brunot et Bruneau, (1969) *Précis de grammaire historique du français*, Paris, Masson et Cie, pp. 228-230.

²⁷ Moq, Q.I.M (1968), *Contribution à l'étude des catégories morphologiques du genre et du nombre dans le français actuel*, Mouton, La Haye, p. 86.

Qui se ressemble s'assemble concerne une pluralité d'individus, hommes ou femmes

Celui, pronom démonstratif, renvoie à la classe des Humains, de façon indéfinie, et non, à une entité particulière. [...]

« *Celui qui se retrouve volontiers dans les proverbes et aphorismes :*

Celui qui met un frein à la fureur des flots

Sais aussi des méchants arrêter le complot » (Racine)²⁸

Le Goffic précise que cet emploi vaut aussi bien comme vérité générale que comme caractérisant sans le nommer le Dieu de Joad. Il remarque l'émergence d'une problématique politique inédite :

« Le choix de *celui ou celle* peut devenir rapidement un enjeu ou un objet de controverse et de revendication. Ce débat est présent dans l'actualité : la pression du « politiquement correct » engendre une prolifération de *celui ou celle qui, ceux ou celles qui...* Le lecteur (pardon, la lectrice ou le lecteur) appréciera la situation à sa guise, entre une perte au regard de la généralisation, ou la fin d'un privilège sexiste. » (p.111)

Le choix de faire apparaître une binarité de référents est, de fait, une question d'étiquette et de positionnement idéologique, et concerne une pratique sociale qui transforme l'interprétation préalable que l'on faisait du générique en lui attribuant une valeur morale. Il s'agit de prescriptivisme social, mais pas de grammaire.

Les pronoms indéfinis illustrent plus particulièrement la disrelation entre le genre morphologique masculin que manifestent les accords et le genre sémantique qui relève justement de « l'indéfini » peut prendre des valeurs variées :

« la négation : *nothing, nessuno* (it.), *niemand* (all.) ; la polarité négative : *anything* (Formes associées à des environnements négatifs mais non limités à l'expression de la non existence ou des propositions interrogatives, ou au conditionnel ; la spécificité *Qui* présuppose l'existence et l'identifiabilité univoque du référent. [...] et la non spécificité [...] ; le free choice : *n'importe qui* (Par définition non

²⁸ Le Goffic P. (2020), *Grammaire de la subordination*, Ophrys, Paris : 106-110.

spécifiques, limités à des contextes exprimant la possibilité, la permission, les contextes hypothétiques, contre-factuels).²⁹ »

On est alors conduit à reconnaître que des pronoms comme *tout un chacun, personne, nul, qui, quelqu'un, d'aucun, chacun, l'autre* qui « manifestent, d'une manière ou d'une autre, la référence à une personne envisagée dans sa singularité ou son unité³⁰ » sont bien accordés au masculin mais sans référence masculine, ni féminine. On note d'ailleurs que masculin et féminin ne se distribuent pas de manière symétrique puisque *quelqu'un* (humain indéfini) s'oppose à *quelque* (non humain indéfini) mais sans féminin (*quelqu'une* est rare et archaïque) alors qu'au pluriel *quelques un* alterne avec *quelques unes*...³¹

Au-delà de la seule référenciation, le jeu grammatical instancie des catégories linguistiques qui permettent de construire des valeurs virtuelles comme le possible, l'indéfini, l'inexistant, la singularité³². On échappe là, précisément, à toute la problématique de la représentation sociale introduite par l'inclusivisme dans un champ — la grammaire — qui n'en relève pas. Ce sont des catégories référentielles non incarnées, non objectales qu'il est impossible de rabattre sur une représentation réaliste. En réduisant le genre à sa référencialité sexuée, l'inclusivisme propose une approche d'un simplisme naïf malgré sa prétention à complexifier son propos par des circonvolutions stylistiques.

Il est en définitive absurde de vouloir rabattre les catégories sociales sur les catégories grammaticales — ou, pire, sur la terminologie qui les désigne — les marqueurs se définissant notamment par leur fluidité comme outil de

²⁹ Catherine Schnedecker, « La locution pronominale *tout un chacun* dans le système des pronoms dits indéfinis du français », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 41-42 | 2017, 207-221 et Haspelmath, M. (1997), *Indefinite Pronouns*, Oxford, Clarendon Press.

³⁰ Idem.

³¹ Catherine Schnedecker (2002), « Quelqu'un : la bonne à tout faire des pronoms dits indéfinis ? », *Verbum*, XXIV-4, p. 375-398.

³² Sur le sujet : Bhat, D.N.S. (2002), *Pronouns*, Oxford, Oxford Press University ; Kleiber, G. (1995) « Sur les (in)définis en général et les SN (in)définis en particulier », *Bulletin de la Société Linguistique de Paris*, XC/1, 21-51 ; Le Goffic, P. (1994), « Indéfinis, interrogatifs, relatifs (termes en Qu-) : parcours avec ou sans issue », *Faits de langue*, 4, 31-40 ; Le Goffic, P. (2015) « Indéfinis et interrogatifs : le cas du français », *Langue Française*, 187, 111-136 ; Schnedecker, C. (2016) « Les pronoms dits indéfinis référant à la personne humaine : des grammaires à l'usage et réciproquement », *Bulletin de la Société Linguistique de Paris*, CXI/1, 241-389.

construction du sens, lequel ne se réduit pas à la référenciation conçue comme pointage réaliste.

Le croisement de critères sémantiques et formels, de facteurs discursifs et stylistiques évolutifs implique de ne pas s'arrêter uniquement à la classification en systèmes de genre mais de se plonger plus profondément dans les faits de langue qui sont générés par le système lui-même. En tout état de cause, le système du français doit donc être décrit selon ses particularités propres et en prenant en compte ses manifestations concrètes, notamment au niveau du discours.

6. Le neutre et la neutralisation

Dans son guide pratique *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe* (2016, Documentation française), le Haut Conseil à l'Égalité Entre les Hommes et les Femmes dénonce « l'argument du masculin générique » et affirme ce qui suit, non sans de multiples confusions linguistiques :

« L'argument du masculin générique : « Le masculin est aussi le marqueur du neutre. Il représente les femmes et les hommes ». En français, le neutre n'existe pas : un mot est soit masculin, soit féminin. » (p.15)

Poursuivant l'habituelle confusion entre genre morphologique et genre sémantique, promouvant ici le lexique comme seule manifestation du genre, cette affirmation présente la description grammaticale dans le cadre d'une problématique d'antagonisme idéologique. Mais l'existence d'une catégorie qui serait « le neutre » ne devrait pas être une question politique mais une question factuelle.

Or, comme le remarquent les auteurs du *Dictionnaire de linguistique*³³, sur le plan morphologique :

« il existe en français des éléments pouvant conclure à l'existence d'un neutre dans le système pronominal. Dans les descriptions linguistiques des langues connaissant deux classes, un des genres est pris comme base du système (cas

³³ Jean Dubois, Mathée Giacomo, Louis Guespin, Christiane Marcellesi, Jean-Baptiste Marcellesi, Jean-Pierre Mével, Larousse, 2001. Entrée « genre », p. 218.

non-marqué), les autres genres étant décrits relativement à lui (cas marqués) ; en français, le féminin est généralement décrit par une variation morphologique du masculin pris comme base. »

Comme nous venons de le signaler concernant l'alternance binaire entre *qui* et *quoi* (humain/ non humain), ou ternaires, entre *celui*, *celle* et *cela* (humain mâle / humain femelle / non humain), les jeux d'opposition sont simultanément morphologiques et sémantiques. Au passage, on remarque que *un humain femelle* présente un substantif masculin qualifié par un substantif féminin : *humain* a bien ici une valeur de neutre sémantique puisque les traits /mâle/ et /femelle/ peuvent lui être ajoutés. Au niveau discursif, quantité d'énoncés se fondent bel et bien sur une valeur neutre afin de la spécifier : *Ton avocat, c'est un homme ou une femme ?* On note au passage la nécessité d'une forme sémantiquement épïcène pour évoquer la possibilité d'une alternative : *Je me fous complètement de connaître le sexe du traducteur* est nécessaire pour évoquer l'indistinction d'une identité car la forme « masculine » sémantiquement neutre permet l'opposition avec la forme féminine sémantiquement féminine...

Quant à la catégorie de l'indéfini ou de l'impersonnel, déjà évoquée, elle existe avec un marquage d'accord masculin mais se signale par l'absence de référent identifiable, comme dans les emplois de *il* (*il faut réfléchir un peu*) ou de *on*. Nous n'analyserons pas ici les multiples emplois de *on* qui peuvent inclure l'énonciateur (*on remarque des anomalies* ; la séquence orale « nous, on + vb ») ou s'en distinguer (*on m'a dit que*). Landagrin et Tanguy remarquent :

« il a ceci de particulier qu'il peut référer aussi bien à une personne précise qu'à un générique, à un collectif clairement identifiable qu'à un groupe de personnes à l'étendue et aux limites vagues ; il peut inclure ou exclure le locuteur, renvoyer aussi bien aux interlocuteurs qu'à de tierces personnes. En contexte, compte tenu de l'ensemble de ces possibilités, la référence de *on* est parfois ambiguë et parfois sous-déterminée.³⁴ »

³⁴ Landagrin, Frédéric, et Noalig Tanguy. « Référence et coréférence du pronom indéfini *on* », *Langages*, vol. 195, n°3, 2014, pp. 99-115. On lira aussi : Fuchs C. (1996), *Les ambiguïtés du français*, Paris, Ophrys ; Blanche-Benveniste C. (1987), « Le pronom *on* : propositions pour une analyse », in J-C. Chevalier, M-F. Delport & M. Vich-Campos (éds), *Les Cahiers de Fontenay* n°46-48 : *Mélanges offerts à Maurice Molho, Linguistique III*, Fontenay-aux-Roses : ENS, 15-30 ; Boutet J. (1986), « La référence à la personne en français parlé : le cas de *on* »,

Ce qui compte, c'est précisément que sur le plan énonciatif, avec *on*, le marquage de l'agent soit dégagé d'une problématique d'identification « personnalisante », et *a fortiori*, de genre. C'est précisément ce type de valeur qui est porté par les formes dites masculines. À cet égard, il faut bien envisager le fait que le mot *neutre* présente une forme de plurisémié, y compris dans la terminologie linguistique.

Le neutre n'est pas que le non-humain, c'est aussi l'humain envisagé hors du marquage de genre : dans *Professeur, c'est un beau métier*, le substantif n'est pas une personne spécifique et s'il ne porte pas de marque de genre, il ne renvoie pourtant pas à une entité inanimée. On peut bel et bien alors parler de neutre sémantique puisqu'aucune alternative de type « homme » ou « femme » n'a ici de pertinence : s'ajoute à cela le hasard morphologique ou la construction avec l'article Ø. Dans quantité de cas, les marquages ne comportent aucun indice discriminant sur le plan de la référencialité :

La bêtise des philosophes m'étonnera toujours

Les secrétaires de notre département sont très fiables

Tu es débile

Sur le plan de la référencialité, le genre n'est pas nécessairement l'indice de la personne, ce qui justifie de parler d'emploi « neutre » du masculin (on trouve parfois « masculin générique ») dans les cas des noms ayant une valeur générique :

Si le locataire n'est pas assuré, le bailleur doit lui adresser un commandement par huissier afin qu'il se mette en règle.

Outre la genericité, c'est-à-dire que la valeur du prédicat s'envisage sans temporalité, dans ces cas, *locataire* et *bailleur* peuvent renvoyer à des personnes ou bien à des entités administratives. La dimension hypothétique décrit une situation générique, hors actualisation, et ne concerne donc pas des personnes concrètes. Sémantiquement, on a bien affaire à un neutre du point de vue de la dénotation puisqu'il n'est pas donné que le substantif désigne un référent humain.

Il en va de même dans nombre de cas où le substantif désigne une fonction : *l'équipementier* a beau être un nom masculin singulier, il désigne une

Langage et société 38, 19-50 ; Rabatel A. (2001), « La valeur de *on* pronom indéfini / pronom personnel dans les perceptions représentées », *L'information grammaticale* 88, 28-32.

marque, c'est-à-dire une entité qui, pratiquement, s'incarne dans une entreprise comprenant une pluralité d'êtres humains.

C'est le cas dès qu'il existe des marqueurs de désactualisation, et notamment de généricité, qui affectent la valeur référentielle du substantif. Le mot *distributeur* peut avoir divers référents et notamment désigner une machine ou une entreprise. Mais s'il décrit une personne, un contexte générique lui donnera une valeur de neutre :

Je pense que le distributeur des prospectus, il faut qu'il se tienne là-bas.

La valeur référentielle de *distributeur* implique une forme de neutralité puisqu'elle se paraphrase par « quelle que soit la personne qui occupera cette fonction ». En revanche, dans un contexte spécifique, la forme masculine retrouve le trait sémantique /mâle/ : *Le distributeur de journaux est parti* désigne bien un homme. C'est seulement dans ce cas précis que l'alternance avec le féminin permet une alternance de genre : *la distributrice de journaux est partie*. L'alternance masculin / féminin pour les fonctions ou métiers relève donc d'une problématique discursive et non seulement d'une terminologie figée que l'on utiliserait mécaniquement.

Les marques dites masculines possèdent donc un statut variable sur le plan de la valeur dénotative : référent sexuellement masculin ou référent « fonctionnel » désignant des entités soit sexuellement indéterminées (c'est-à-dire soit masculine soit féminine) soit non humaines — ce qu'on peut résumer, mais de manière peut-être confuse, par l'idée de « neutre ». Dans les deux cas, cette « neutralisation » signifie que, sémantiquement, la thématique sexuelle n'est tout simplement pas activée. Le genre est donc bien d'une nécessité morphologique — le mot doit avoir un genre, c'est-à-dire des accords — mais en revanche son sémantisme est plus aléatoire. Le marquage morphologique masculin ne correspond donc à un référent sexuellement masculin que dans un certain cas particuliers (les emplois dans des énoncés à valeur spécifique).

La question d'une neutralité supposée des référents concerne plus largement le fonctionnement sémantique des entités nominales et leur rapport à l'extralinguistique³⁵. Le signe linguistique n'entre pas dans un rapport de

³⁵ Cadiot et Visetti *Pour une théorie des formes sémantiques. Motifs, profils, thèmes*, PUF, 2001 ; Kleiber Georges (1997), « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ? », in: *Langages*, 31^e année, n°127, *Langue, praxis et production de sens*, sous la direction de Paul Siblot. pp. 9-37.

superposition avec le réel. Il est bien plutôt l'indice schématique de situation référentielle et non d'objets dans un sens restreint. On le constate dans les saisies les plus élémentaires du lexique : *Je vais chez le coiffeur* ne présume pas du sexe de *coiffeur* car le mot désigne aussi bien le commerce que la personne et, sur le plan du réel, désigne en fait un véritable scénario sémantique où l'on a affaire à une pluralité d'intervenants : la personne de l'accueil, la personne qui lave les cheveux, la personne qui les coiffe, etc. Il est donc morphologiquement et sémantiquement naïf de croire que la personne s'incarne dans le genre du mot — ou même que le genre du mot implique une personne. On retombe, une nouvelle fois, sur la non-coïncidence de la terminologie linguistique (« masculin singulier ») et du réel (potentiellement pluriel, féminin). Emblématique de cette disjonction est la catégorie des noms humains collectifs³⁶ : *chorale, équipe, parti, foule, public...* Leur référent humain sera au singulier et les accords, au masculin ou au féminin, dépendront du genre morphologique du mot et non du genre sémantique des référents. La question de la référentialité du genre est donc d'une pertinence très marginale dans l'organisation lexicale et discursive³⁷.

On imagine assez mal ce qu'une lecture « inclusiviste » pourrait faire d'un énoncé authentique comme : *Informaticien, c'est une casquette, si tu veux*. Là encore, dans le discours, le rapport entre « nom de métier » et référence sexuée ne se pose pas dans des termes sociétaux : *Ø informaticien* n'est pas une personne spécifique mais renvoie à l'amalgame entre un savoir, une fonction et une personne dans un cadre thématique.

De même, l'énoncé authentique et parfaitement banal du point de vue de son acceptabilité *Les gougères, c'est Martine* présente un cas de pluriel inanimé repris par le pronom singulier *ce* avec pour attribut un animé humain féminin. Il y a certes une dimension elliptique car Martine peut être considérée comme sujet d'une proposition absente (*c'est Martine qui les a faites*). Sauf que, justement, il y a ellipse d'un contenu propositionnel qui est considéré comme non pertinent (et qui peut être : *qui les a achetées, qui les a amenées, qui les a inscrites au menu*, etc.). L'énoncé ne fait justement pas de Martine le sujet d'une relation prédicative mais l'identifie par le biais de la copule à un objet de

³⁶ Lecolle M. (2019), *Les noms collectifs humains en français. Enjeux sémantiques, lexicaux et discursifs*, Limoges, Lambert-Lucas.

³⁷ On se reportera au chapitre « Le genre et la personne dans la langue » (p. 47-67) de Szlamowicz J., *Le Sexe et la langue* (2018, Intervalles).

discours : cette mise en rapport passe en quelque sorte « par-dessus » l'actantialité dont il est fait l'ellipse. Entre syntaxe et discours, le marquage n'a que faire d'une problématique comme la représentativité sociale du genre.³⁸

7. Discours sur le genre et « représentations »

Fondamentalement, la dissociation entre la marque et la référence est au fondement de la sémantique. Le genre n'est qu'une dimension d'un lexème qui comporte bien d'autres particularités, qu'elles soient morphémiques (nombre, affixe) ou sémantiques (traits sémantiques fondamentaux : animé, discontinu, abstrait, etc.). Ces caractéristiques sont elles-mêmes variables et interdépendantes. Par exemple, le passage du singulier au pluriel change le sens différemment selon que l'on a affaire à une notion continue ou discontinue : *une fenêtre* et *des fenêtres* s'opposent par le nombre alors que *de l'eau* et *des eaux* s'opposent sur le plan qualitatif (de l'eau est partitif tandis que *des eaux* repose sur la définition de types : *eau minérale*, *eau pétillante*, etc.).

À côté des questions sémantiques que pose le genre et des descriptions morphologiques qui sont faites dans le cadre de la linguistique³⁹, la féminisation des noms de métiers ou de fonction est un processus souvent envisagé dans le cadre de revendications symboliques. Il est naturel que des professions nouvellement exercées par des femmes voient les désignations évoluer : c'est un fait linguistique qui concerne plus largement l'évolution du lexique dans son rapport à l'évolution des référents.

Plus que les « résistances sociales », souvent invoquées mais à la caractérisation problématique, on note certaines résistances morphologiques liées au système. Nul problème à ce qu'*avocat* donne *avocate*, mais on voit bien que cette alternance n'est pas toujours aisée : *médecin* n'arrive pas se « féminiser » en *médecine* puisque le terme possède déjà une place dans le système lexical. Mais, sauf à exiger de la langue un fonctionnement mécanique, tout lexème n'a pas forcément vocation à exister selon une double morphologie : les pronoms, les déterminants et les accords contribuent autant à

³⁸ Jean-Jacques Franckel, (1992) « Les mots ont-ils un sens ? », *Le Gré des langues*, n°4, p.200-215.

³⁹ Comme celles de Danielle Corbin (*Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 1987, De Gruyter) ou Hélène Huot (*La morphologie. Forme et sens des mots du français*, 2006, Armand Colin).

la construction du genre et de la référence. Des énoncés comme « Elle est médecin dans un grand hôpital parisien » ou « Elle est auteur de romans policiers » produisent ainsi un profilage discursif féminin d'un mot masculin. Cela n'est pas un scandale social et cela n'a rien d'une pratique figée : chaque énoncé génère ses propres façons de renvoyer à telle ou telle dimension sémantique d'une notion, genre compris.

Concernant le genre, l'inclusivisme propose une compréhension de la sémantique réaliste, réduisant le mot à la chose qu'il désigne du seul point de vue du sexe et en dehors de toute configuration discursive. Or l'absence de figement du rapport mot / référent est fondamentalement inscrite dans la sémantique lexicale car le lexique n'est pas une nomenclature désignative : la plurisémié et la syncatégorématicité définissent tout lexème comme « voie d'accès » à la référence.⁴⁰

Ce principe vaut pour le plan discursif comme pour le plan diachronique pour tous les lexèmes. Si l'on prend le mot *voiture*, il possède une permanence sémantique mais s'est aussi augmenté de ses usages et a connu une modification de ses référents potentiels : la voiture d'aujourd'hui n'est plus nécessairement celle d'il y a trois siècles, mais le mot reste... Cet écart entre une forme lexicale et ce qu'il permet de désigner à une époque donnée concerne des questions d'hystérèse qui sont particulièrement négligées dans les débats sur ce qu'on appelle, en bloc, la « féminisation ». Cela explique, bien sûr, qu'*une présidente* ait autrefois été l'épouse d'un président et qu'*une présidente* soit aujourd'hui une femme exerçant la fonction de président.⁴¹

Inversement, *sage-femme* connaît désormais des emplois au masculin (« Trouvez un sage-femme (ou un professionnel pratiquant des actes de sage-femme) et réservez en ligne » ; Quel salaire et combien gagne un Sage-femme ? »). Il comporte donc la trace de son usage historique où il était pratiqué par des femmes, mais il est susceptible de s'aligner sur les emplois habituels des noms de métier : masculin générique (*on recherche un sage-femme*), masculin spécifique (*mon sage-femme était très bien*) ; féminin spécifique (*ma sage-femme était très bien*), sans parler des configurations sans marques de genre

⁴⁰ Formule de Pierre Cadiot et Yves-Marie Visetti, notamment dans *Pour une théorie des formes sémantiques : Motifs, profils, thèmes*, PUF, 2001.

⁴¹ On note au passage la nécessité d'une forme épécène pour évoquer la possibilité d'une alternative : « Je me fous complètement de connaître le sexe du traducteur » est nécessaire pour évoquer l'indistinction d'une identité : la forme « masculine », sémantiquement neutre, alterne avec la forme féminine sémantiquement féminine...

(« le métier de Ø sage-femme »). L'hystérèse est constitutive de la dynamique lexicale et l'on ne voit pas pourquoi la catégorie du genre y échapperait, qu'il s'agisse d'humains ou d'inanimés.

Or, les discours portant sur la langue qui sont apparus dans le champ social ces dernières années s'accompagnent de revendications ou de propositions de réforme, graphiques ou discursives, qui envisagent la langue à la fois comme un mal et comme un remède. Selon les tenants de l'écriture inclusive, la langue véhiculerait des idées dont les effets sociaux seraient néfastes dans la mesure où la langue serait le relai, la cause ou le lieu d'inégalités entre hommes et femmes. Il en résulte qu'une modification de la langue, depuis le lexique jusqu'aux pronoms ou aux accords, permettrait de rectifier ces défauts constitutifs et d'améliorer la société par une promotion de la « visibilité » féminine. Cette proposition audacieuse a pris diverses formes, qu'elles soient graphiques (point médian), flexionnelles (invention de formes neutres), discursive (doublement des désignations au masculin et au féminin) ou sémantique (invention d'un féminin générique).

Comme nous le verrons, les axiomes sur lesquels se fondent ces propositions devraient s'envisager comme des questions et non comme des évidences. Des formules comme « L'invisibilisation du féminin dans la langue⁴² » ou « L'imaginaire du français est sexiste » (cours à Paris 3 Sorbonne-Nouvelle) posent ainsi de nombreux problèmes méthodologiques : parle-t-on là des locuteurs, des discours, du lexique ou des structures de la langue ? Qu'est-ce que l'imaginaire d'une langue ? Comment démontre-t-on le caractère sexiste d'une langue ? L'adjectif *sexiste* a-t-il une valeur descriptive ou morale ? La métaphore de l'invisibilisation est-elle objectivable ? « Le féminin, la femme, les femmes » sont-ils des formulations équivalentes ? De telles confusions aboutissent à des formulations confondant radicalement la langue et les discours (« la langue française regorge de nombreuses blagues sexistes et racistes »)⁴³.

En conférant une centralité inédite à la notion de genre en linguistique, l'émergence de ces discours lui a donné une inflexion nouvelle, notamment en

⁴² Héloïse Morel, « Au-delà de la langue, les femmes invisibles », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 146 | 2020

⁴³ « Un imaginaire discriminant s'exprime à travers la langue », tiré de *L'octopus*, 25 février 2019, Interview « Je ne suis pas sexiste, mais... » de Guérolé Carré et Daniel Peyronel avec Sylvie Tissot. Université de Paris, <https://u-paris.fr/un-imaginaire-discriminant-sexprime-a-travers-la-langue/>

mettant en avant une conception du genre grammatical lié à l'identité sexuelle. Ce profilage du mot *genre* est une forme de néologie sémantique décalquée de l'anglais *gender* renvoyant à diverses théories d'inspiration philosophiques, sociologiques ou littéraires qui ne s'appliquent qu'imparfaitement au fonctionnement de la langue.

Tirer des conclusions anthropologiques, ethnologiques ou idéologiques constitue toujours un saut dans le raisonnement que les données linguistiques ne permettent pas. On parle volontiers de « vision du monde » sans spécifier s'il y aurait là une réalité cognitive ou culturelle et en oubliant qu'il s'agit justement d'une question anthropologique qui ne se résout pas dans l'organisation du système de signes. Rappelons une évidence que Sapir lui-même énonçait fermement : « il est facile de démontrer qu'il n'y a pas de lien intrinsèque entre langue et culture. Des langues parfaitement étrangères relèvent d'une même culture et des langues très proches — voire la même langue — appartiennent à des sphères culturelles distinctes.⁴⁴ » La possibilité de traduire les langues confirme et infirme simultanément l'écart entre les systèmes qui permettent l'expression humaine. La description des langues du monde, dans son foisonnement hétérogène, prend parfois l'éloignement culturel pour un fait linguistique. En surestimant la différence d'organisation grammaticale, on en vient ainsi à considérer la langue comme cause d'une organisation représentationnelle. Si l'on devait suivre littéralement la proposition imaginant que la langue exprime une vision de la société, alors les langues dénuées de genre seraient aveugles à la différence sexuelle...

⁴⁴ Edward Sapir (1921), *Language: An Introduction to the Study of Speech*, Harcourt, Brace, p. 213.

Genre et pluriel, marques et accords : réflexions entre sémantique et métalangue

Jean Szlamowicz

Résumé

Le rapport entre le pluriel et le genre concerne le lien entre métalangue et phénomènes : le marquage du pluriel et le marquage du genre ne renvoient pas à une dimension unique des référents, mais à des potentialités sémantiques vastes qui participent de la dynamique langagière. Le pluriel n'est pas une application mécanique de la dénotation du nombre et le genre n'est pas non plus le décalque automatisé du sexe. Outre cette disrelation entre pluriel et genre sur le plan morphologique et sémantique, pluriel et genre sont liés par leur intrication qui renvoie au caractère générique ou spécifique des énoncés, à la nature des substantifs, à l'inclusion du divers (noms collectifs), à l'organisation des accords, aux opérations de référenciation ainsi qu'à la question du neutre comme catégorie sémantique. Genre et pluriel sont donc des catégories morpho-sémantiques aux multiples réverbérations qui ne peuvent se résumer à une opposition référencielle et, encore moins, à une réduction symbolique manichéenne.

Notre rapport intellectuel aux signes linguistiques, à ce qu'ils désignent et à leur propre caractère métalinguistique n'est pas sans ambiguïté. On établit ainsi une équivalence spontanée entre pluriel et nombre, entre genre et sexe. Ce réalisme instinctif — qui n'est pas tout à fait sans fondements référentiels — possède des effets sociaux : notamment la confusion entre signe et référent, entre la dénomination du phénomène linguistique et ses

fonctionnements réels. J'aimerais ici tenter de mettre à plat ce qui à la fois permet et réfute de tels jugements intuitifs.

En effet, dans les discours sur le langage, profanes ou spécialisés, on oublie parfois que les catégories métalinguistiques servant à décrire des systèmes en langue sont subordonnées à leur mise à l'épreuve. La langue existe ainsi dans la tripartition d'une activité pragmatique de langage (*factum loquendi*), de la pratique d'un système (*factum linguae*) et des propriétés afférant à chaque signe (*factum grammaticae*). Il en résulte, comme l'énonce Milner, que « le possible de langue et le possible matériel peuvent ne pas coïncider » et que « l'activité grammaticale aura à reconnaître parmi les données de langue attestées cette différence » (Milner, 1995 : 57). C'est dans l'interstice de cette dynamique, qui est finalement celle du système comme virtualité et de la parole comme actualité, qu'il faut travailler le *punctum* où s'enfoncent le coin de la catégorie conceptuelle et de ce qu'elle sert à désigner.

Il faut donc se méfier à la fois des représentations naïves des locuteurs et de l'extension des représentations catégorielles des linguistes. Parler de *genre* et de *pluriel*, mais aussi de *féminin*, *masculin*, *neutre* ou de *nombre*, c'est à la fois les traiter comme des notions lexicales et comme des concepts appartenant à une tradition grammaticale. En effet, ces concepts sténographient des propriétés établies des langues et servent à en étudier les fonctionnements pour les faire évoluer en fonction des données de langue.

Nous analyserons ici comment le pluriel renvoie à une dynamique d'opérations qui croisent celle du genre et ne sont pas sans incidence sur sa définition. Nous évoquerons ensuite la façon dont le genre doit s'envisager différemment selon qu'on se situe sur le plan morphologique ou sémantique. Enfin, nous rappellerons comment la question de l'accord met simultanément en jeu les deux dimensions du genre et du nombre.

1. Le pluriel et la référence

Le pluriel et le genre souffrent d'une même illusion réaliste : la croyance au fait qu'il s'agirait de formes qui varient en fonction de l'état du réel. Dans le cas du pluriel, ce réflexe référentiel est démenti par l'existence des diverses manières de renvoyer à la pluralité (noms collectifs, généricité, numération...). Dans le cas du genre, par le fait que le genre ne renvoie pas à un état phénoménal, mais à des catégories de mots et que, quand la variation

« réaliste » est possible, elle n'est ni systématique (« une brute » ; « un tyran ») ni exclusivement fondée sur l'identité sexuelle. Mais, par ailleurs, il y a un lien entre genre et pluriel en français. Ce sont des marques dont la combinaison peut servir au regroupement ou à la généricité et qui ont des effets discursifs et référentiels qui ne se limitent pas à coller au statut numérique ou sexuel des êtres.

Dans un article comparant français et anglais, Annie Lancri (Lancri, 1993) envisage le rapport de la notion au nombre à partir de la partition entre substantifs dénombrables et indénombrables comme pôles¹. Elle voit alors « le singulier comme trace d'une origine » qui peut être considérée comme « signal du non-dépassement de la notion » ou bien « comme le début d'une relation entre la notion et le nombre ». Il s'ensuit que :

Ces considérations sur le rapport entre le nombre grammatical et la notion nous permettent de postuler l'existence d'un micro-système à 3 places, correspondant à 3 étapes de la relation en fonction du degré d'intégration du nombre :

- 1- Ø N Ø : disrelation¹ entre notion et nombre
- 2- A N Ø : relation minimale avec le nombre
- 3- Ø N-s : relation maximale avec le nombre »

Elle en donne ensuite trois exemples :

1. In many countries, Ø **woman** lives longer than Ø man.
2. « God, what it is to be a man ! The freedom, the liberty, the mobility ! You're **a man**, you want to do a thing, you do it. You haven't the thousand obstacles a woman has in front of her. » (D.H. Lawrence, *Women in Love*)
3. « Ø **women** like looking at a view, Ø men don't. » (E.M. Forster, *A Room with a View*).

¹ Nous employons le terme de *notion* dans le fil de sa conceptualisation chez Antoine Culioli, c'est-à-dire envisageant le mot comme conglomérat de propriétés grammatico-culturelles susceptibles de se déployer au fil d'opérations de structuration, notamment décrite en termes topologiques (extérieur / intérieur / frontière / centre attracteur). Voir Culioli, 1990, « Sur le concept de notion » et « Des façons de qualifier », in Deschamps et Guillemin-Flescher 1999. Parler de notion, c'est donc envisager le lexème à un niveau préverbal, avant qu'on ne lui applique des opérations dans le cadre d'un énoncé. À rapprocher de la perspective de Cadiot et Visetti, voir infra, note 10.

Dans ces trois cas de déterminations nominales différentes, sur le plan référentiel, il y a toujours pluralité, mais pas sur le plan des marques. Lancri propose alors ceci :

« si l'on prend en considération le fait que le pluriel ne représente pas un nombre, mais la trace d'un acquis de relation avec le nombre, on peut comprendre que cet acquis puisse être utilisé à des niveaux différents. Autrement dit, le pluriel n'est pas toujours, comme on pourrait le croire, la marque de l'extension.² »

On peut alors envisager le pluriel non pas comme une propriété réaliste de l'extralinguistique, mais comme la marque d'une saisie particulière de la notion. Cela permet de croiser les propriétés du lexique (la dénombrabilité, par exemple) avec les effets du marquage par le pluriel³.

On connaît bien les effets qualitatifs du pluriel sur des entités considérées notionnellement comme continues (*du vin / des vins*), effets liés à une saisie discontinue qui aboutit à signaler les propriétés différentielles d'une classe (*les vins de Morey-St Denis*) ou d'un individu (*un vin gourmand*) par opposition à l'entité hyperonyme envisagée comme continue (*boire du vin*). Nous voulons donc évoquer ici des cas où le pluriel ne possède pas un rôle dénotatif lié au cumul d'entités distinctes, mais permet plutôt d'envisager la notion selon une dimension qui se situera justement « hors numération ».

Bien souvent, le pluriel n'est pas l'indice d'une opération de pluralisation. Dans ces cas-là, le pluriel ne possède pas de contrepartie unitaire qui lui soit substituable :

² La comparaison du français et de l'anglais montre par ailleurs que « la répartition en classes de noms est assez arbitraire, puisqu'il n'y a pas coïncidence d'une langue à l'autre de la marque du pluriel : « *trousers / pantalon* » ; « *fiançailles / engagement* » (ibid).

³ Bien sûr, selon les langues, l'organisation du lexique comportera des contraintes différentes. Ainsi en andoke, l'opposition de genre est aussi une opposition de nombre et de propriétés variées puisque s'y opposent les entités masculines, féminines, animées collectives, inanimées molles et/ou courbes, inanimées rigides et / ou longues (Landaburu, 1993, qui propose ainsi d'envisager le cas où « le nombre est un genre »). En San, il n'existe pas de genre pour les substantifs, mais la pluralisation n'est possible que pour les entités vivantes (humains, animaux, végétaux), ce qui aboutit à faire du pluriel la marque d'une opposition de genre entre deux catégories d'entités (Platiel, 1993 sur l'opposition singulier / pluriel et notion / occurrence en san). Cela autorise ainsi à considérer que, dans ce genre de configuration, « le nombre devient préalable à la construction de la référence. Une sorte de genre, pour tout dire. [...] Envisagé comme un genre, le nombre devient alors l'indice du « grain » de la notion à laquelle il s'applique. » (Danon-Boileau, 1993 : 123).

- *Les recherches se poursuivent mardi après le naufrage d'un bateau surchargé dans les eaux tumultueuses du fleuve Brahmapoutre*⁴
- *Visiter les cuisines de l'Élysée, c'est possible*⁵
- *Ces documents extrêmement confidentiels nous procurent un regard curieux sur les coulisses de la politique menée par les autorités vietnamiennes*⁶
- *Sa cervelle obscurcie par les vapeurs de la bombance*⁷
- *Le manque de soleil a été particulièrement criant dans le quart Sud-Ouest (souvent de -40%), là où les pluies se sont avérées très abondantes.*⁸
- *Valérie Trierweiler, Cécile Duflot ou plus récemment Patrick Buisson, ils sont nombreux à vouloir révéler les dessous de la vie politique après avoir quitté leur poste.*⁹

Dans ce genre d'énoncés, le pluriel renvoie alors à un profilage¹⁰ de la notion comme collectif non morcelable d'une diversité indicible : multiplicité événementielle, caractère protéiforme, changeant ou indiscernable de la notion. Ce pluriel n'est plus additionnel mais existentiel car il renvoie de manière diffuse, à la diversité de manifestations de la notion saisie dans une thématique particulière : *les eaux* du point de vue hydrographique ; *les cuisines* du point de vue professionnel ; *les pluies* du point de vue météorologique ; *les vapeurs* comme métonymie imagée des effets de la boisson ; *les dessous* comme évocation de la dissimulation, etc. Le rapport avec le nombre n'est plus celui

⁴ « Naufrage d'un ferry en Inde : peu d'espoirs de retrouver des survivants », www.francetvinfo.fr, 01/05/12

⁵ www.lhotellerie-restauration.fr, 11 septembre 2018

⁶ <https://www.europarl.europa.eu/>, 16 novembre 2000.

⁷ Flaubert, *Mme Bovary*, p. 33, cité par TLF.

⁸ « Gris et particulièrement humide : le bilan climatique de novembre 2019 », 4 décembre 2019, www.meteo-paris.com

⁹ « En politique, le livre de vengeance, un genre à part entière », 29 septembre 2016, JDD.

¹⁰ On doit ce concept à Cadiot et Visetti (*Pour une théorie des formes sémantiques, motifs, profils, thèmes*, 2001). Ils distinguent les motifs, traits sémantiques variés qui sont activés dans des configurations discursives que sont les profils, lesquels prennent place dans des thématiques. Prenons comme exemple le mot *courses* : *j'aime bien jouer aux courses* utilise les motifs du mouvement et de la rapidité selon le profil de la concurrence dans la thématique du sport. En revanche, *j'ai fait les courses* sollicite le motif du mouvement mais sans la dimension de rapidité, et le profil comme opération bornée et résultative dans la thématique des tâches ménagères. Ce sont ces différentes strates qui font du lexique des formes en attente de configuration par la parole.

d'occurrences identifiables et distinctes mais d'une évocation d'abondance, de moments cumulés ou d'analogies sensorielles (*la vapeur* sera un phénomène concret ; *les vapeurs* évoquera une impression comme dans *avoir des vapeurs*, *les vapeurs de la colère*, etc.).

Le pluriel correspond alors à un profilage de la notion qui évince sa singularisation occurrenceuse : il sert précisément à ne pas envisager la notion comme addition d'occurrences mais comme un tout. Si l'on se tenait à une logique référentielle, le singulier ferait autant l'affaire, sauf qu'il construirait justement un profilage fort différent. Selon les propriétés sémantiques d'un lexème donné, le singulier et le pluriel ne sont, de fait, pas toujours distinguables sur le plan référentiel. La saisie au pluriel ou au singulier ne renvoie pas à des propriétés extralinguistiques de l'un ou l'autre marquage :

Il avait un tremblement dans la voix
Il avait des tremblements dans la voix

Le cas des noms collectifs montre d'ailleurs que le singulier permet tout autant de dénoter une pluralité, en procédant à l'opération inverse du pluriel : le regroupement du divers sous l'égide d'une propriété ou d'une appartenance commune. Là encore, on ne constatera pas de nuance référentielle entre *une horde de soldats* et *des hordes de soldats*, entre *une multitude* et *des multitudes* (Lecolle, 2019). L'opposition singulier / pluriel ne renvoie donc pas à des propriétés objectales, mais à des saisies du réel différentes. C'est au fond, ce principe qui est le socle de la variation formelle : une racine, dotée de ses propriétés notionnelles, va les activer selon une intentionnalité discursive donnée et non en fonction d'une essence qu'il s'agirait de dupliquer dans la langue ou le discours. Annie Lancri fait ainsi remarquer « la richesse d'exploitation qui s'offre à l'énonciateur dès lors que le nombre grammatical n'est plus assimilé à une simple référence » (Lancri, 1993 : 215). Il faudra tenter de voir si l'on peut en dire autant du genre, en particulier dans les cas où il est susceptible de variation.

2. *Guys and girls ?*

On note de singulières modulations des rapports de genre et du pluriel. Prenons l'emploi de *guy* en anglais américain. Alors qu'il désigne à l'origine

un homme, au pluriel, il permet désormais de renvoyer à un collectif mixte, voire à un collectif féminin. Le parcours historique du mot n'est pas sans intérêt pour comprendre une telle évolution. Il s'agit en fait du prénom français Guy, lequel provient d'une racine indo-européenne *weid** (*witan* en proto-germanique, c'est-à-dire la vision, au sens de visée) que l'on retrouve dans *Guido*, *guide*, etc. Un emploi métonymique se développe pour désigner les effigies de Guy Fawkes (utilisées pour être brûlées lors de l'anniversaire du Gun Powder Plot, coup d'état de 1605), ce qui est le premier pas vers une désémantisation (*a guy*, avec une nuance péjorative). L'hystérèse¹¹ est saisissante : on passe d'une racine abstraite (visée, guidage), dont la désémantisation a produit une patronymisation (le prénom Guy), laquelle, à son tour, s'est resémantisée pour donner un nom commun. Or ce nom commun désignant un homme se trouve désormais au pluriel dans des configurations très variées :

Guys = femme + homme

Ross: (to Monica et Chandler) Actually, do you guys mind staying here for a while? [...] Thank you guys !

Friends, saison 5, ép.1

Monica: So how's it going with you guys?

Phoebe: So far, it kinda blows. I don't know, I just thought y'know that he'd feel more like a brother y'know, like you and Ross, just like close and connected and...

Idem 3, 3

Guys = femme+ femme

Gunther: (to Monica and Phoebe) Hey guys.

Idem, 3, 11

Joey: (to Rachel and Monica) Ah-ha-ha, you guys owe me big time. (He walks into the kitchen and does a little dance step on the way.)

Idem, 4, 4

¹¹ J'emploie le mot hystérèse (ou *hystéresis*) à la suite de Cadiot (1979, 1997) et Cadiot et Visetti (op. cit.) pour désigner l'écart, creusé diachroniquement, entre ce qui est apparent dans une forme et sa fonction en synchronie. Il donne ainsi l'exemple de *orgeat*, porteur du mot *orge* alors que c'est aujourd'hui une boisson à base d'amande ; de *panier* (*panarium*) qui ne sert plus aujourd'hui au transport exclusif du pain (Cadiot, 1997).

Carol: Umm, yeah, actually, Susan's gonna be home any minute, it's kinda an anniversary.

Ross: Oh! I thought you guys got married in uh, January?

Idem 3, 17

Guys = hommes

Rachel: Okay, Ross, Phoebe is my girlfriend, okay, we tell each other everything. You know, I mean, come on, guys do the same thing, I mean, what about all that locker room stuff.

Idem, 3, 1

Ross: What?! The guys against the girls? See, that's ridiculous Monica, because I'm only down by three touchdowns.

Idem, 3, 9

Monica: And y'know what, I just realised, in the last year I've only gone out with two guys, Richard and Julio. You gotta help me out here, you gotta set me up, you gotta get me back in the game.

Idem 3, 18

Guys = poussins

Anchorwoman : Some people insist on giving live chicks as presents. (Joey is intrigued by the idea) Unfortunately, the sad fact remains that most of these little guys won't live to see the fourth of July. (Joey starts to call a place to buy a little baby chick) Because of as a result of improper care, they will be dead.

Joey: (on phone) Yeah, hi. You guys got any of those baby chicks? 'Cause I was watching this ah, commercial on TV and man, those guys are cute!

Idem, 3, 21

La trajectoire historique du mot l'a fait passer d'un verbe « guider » à un nom propre, d'un nom propre masculin à un nom commun masculin, puis à un collectif épïcène qui permet même de désigner... des poussins ! L'ultime dématérialisation qui permet un emploi incluant hommes et femmes est en fait due à des contextes au pluriel à tendance apostrophique. C'est parce que le pluriel inclut hommes et femmes que *guys* a pu en venir à trouver un emploi compatible avec un référent féminin. On constate cependant, en l'occurrence,

que le pluriel et le genre ont partie liée : au singulier, *a guy* reste masculin. En fait, le genre de *guy* est aussi le produit de conditions pragmatiques : *guys* employé comme pluriel non apostrophique reste masculin (voir exemples supra). On comprend alors que la formule vocative *you guys* provient du statut du pronom anglais *you* qui est ambigu puisqu'il peut être singulier ou pluriel. L'ajout de *guys* après *you* se conçoit donc, de fait, comme marqueur de pluriel à des fins de désambiguïsation. On comprend aussi qu'il soit considéré comme « familier » : parce qu'il est essentiellement associé à des contextes vocatifs, donc oraux — faute d'interlocution, il ne saurait exister à l'écrit, sauf comme retranscription d'un dialogue.

L'hystérèse éminemment mouvante d'un tel mot illustre le caractère inconscient et aléatoire des processus lexicaux. De telles transformations sont liées non à du volontarisme idéologique, ni à des changements sociaux, mais à un état de la langue et aux rapports qu'entretiennent entre eux les éléments du système (d'autres vocatifs, comme *brother* et *sister* restent sexués). On constate également que ce qui conditionne une interprétation en apparence aussi simple que de déterminer si un mot renvoie à une entité extralinguistique masculine ou féminine peut reposer sur le croisement de plusieurs critères : morphologique (association avec *you*), syntaxique (vocatif, c'est-à-dire hors prédication, donc hors actancialité), pragmatique (apostrophe).

3. Pluriel, profilage, inclusion

La traduction constitue parfois un outil de comparaison intéressant pour comprendre les configurations sémantiques des langues.

Were they the family behind the conspiracy ? Them and not Genovese ?

Ray Celestin, *The Mobster's Lament* (2019)

Dans cet énoncé, le verbe est au pluriel (*were*), ainsi que le sujet mais l'attribut est un nom collectif, au singulier (*family*). Il n'y a aucune marque de genre à la troisième personne du pluriel en anglais. Dans la traduction française, la configuration est différente :

Est-ce que c'était eux, la famille qui avait tout manigancé ? Eux et pas Genovese ?

Mafioso (2019, Le Cherche Midi, trad. J. Szlamowicz)

En français, le démonstratif *ce* est au masculin singulier, l'attribut au masculin pluriel, avec une apposition au féminin singulier (le nom collectif

famille). Le croisement des rapports entre pluriel et singulier au sens morphologique et au sens sémantique se font sans aucun heurt dans les deux langues, mais selon une organisation très différente. En effet, en français, le genre féminin peut se marquer à la troisième personne du pluriel (*elles* et *eux*), mais il aurait aussi pu se marquer avec un pronom au féminin singulier par co-référence avec *famille*. Sauf que *famille*, quoique de genre féminin, peut se reprendre soit au singulier (profilage unitaire : *la famille, c'est le plus important*), soit au pluriel (profilage collectif : *c'est eux, ma famille*). En définitive, l'anglais comme le français mélangent des référents dénotant des collectivités à l'aide du singulier et sans passer par la spécification du genre sémantique des individus inclus dans ces collections.

Dans le même texte, on trouve :

He slipped through the crowds

Le mot *crowd* désigne un regroupement : il s'agit donc d'un nom collectif, mais on le trouve ici au pluriel. La traduction par « Il se faufila à travers la foule » n'est qu'une possibilité parmi d'autres (« à travers le public », « parmi les gens qui étaient là », etc.). Si le texte pluralise un nom collectif, c'est pour lui donner une valeur stylistique particulière, indiquant une multitude indistincte mais représentée comme potentiellement fractionnable en occurrences isolées plutôt que comme regroupement massif. C'est une façon de démultiplier cette pluralité, de manière allusive, et sans qu'il y ait de contrepartie extralinguistique tangible. Le français ne peut procéder ainsi (« il se faufila à travers les foules »*). De même, *a thin crowd* est concevable pour décrire un public peu nombreux, mais « une foule peu nombreuse » produirait un oxymore. Ce sont les propriétés formelles des mots *crowd*¹² et « foule » qui conditionnent leur rapport au pluriel et absolument pas leur rapport au réel. Une nouvelle fois, dans ces exemples, le référent humain — qui ne peut être que diversement sexué — n'est pas du tout profilé par le recours à sa composante sexuelle.¹³

¹² Le mot *crowd* pourra ainsi désigner des fréquentations (*He got in with the wrong crowd*), un milieu particulier (*the bright young theatrical crowd*), une présence publique (*the crowd seemed older tonight*), une fraction au sein d'un ensemble (*the in-crowd*), etc. : le motif groupal semble donc plus important que celui de l'abondance humaine.

¹³ À cet égard, on a l'impression que l'inclusivisme ne se soucie de marquer la diversité de genre que pour un certain type de nom : les substantifs discontinus non collectifs. C'est là une décision parfaitement arbitraire. Pourquoi pas sur les noms collectifs ? Sur les verbes ? Et pourquoi le marquage du féminin par les pronoms et les accords ne suffirait-il pas ? Pouvons nous aller plus loin : l'inclusivisme néglige complètement toute la pan métonymique de la désignation

4. Collectif et indifférenciation

Cela débouche sur la question des noms collectifs humains et de leurs paraphrases : *le monde, l'assemblée, la plupart, la majeure partie, le public*, etc. Ces noms sont au singulier, comme d'ailleurs *personne, rien* ou *tout* : pourquoi l'absence ou la totalité aurait-elle à voir avec le singulier ? Ce marquage met en jeu les valeurs référentielles mais du point de vue de leur formalisation dans le système, pas selon des propriétés extralinguistiques. On le sait bien quand on hésite sur des accords au pluriel ou au singulier, par exemple avec la négation d'absence : *il n'y a plus de candidats* (ie, ils sont tous passés, ils étaient plusieurs) VS *il n'y a pas de candidat sur ce poste* (ie, pas un seul, aucun). Dans les deux cas, la contrepartie référentielle est de l'ordre de la nullité quantitative, mais l'accord se fait non pas à partir de cette réalité extralinguistique mais en fonction de la représentation potentielle soit d'une pluralité, soit d'une absence.

La numération n'est pas inscrite dans le pluriel, qui peut donc comme ici renvoyer à une quantité effectivement nulle. De la même manière, le sexe n'est pas inscrit dans le genre, le masculin de *candidat* renvoyant à toute personne se signalant par l'action de candidater, comme *recrue* s'appliquera à toute personne recrutée. Sur le plan notionnel, le lexème renferme donc une virtualité dénotative que le discours viendra infléchir par la généricité, la numération, etc. Les notions sont composées de propriétés grammaticales diverses incluant motifs et collocations, registre et syntaxe, mais dont l'horizon de référence est réorganisé par l'activité énonciative à chaque énoncé. Le genre des mots répond à cette subtilité d'usage : leurs motifs ne sont pas systématiquement tous activés et ils restent dépendants d'opérations de profilage qui doivent tout au discours. Le genre n'en est qu'une dimension.

Comme le remarque François Némou, les strates interprétatives nécessaires pour rendre compte de l'instanciation d'un énoncé ne passent pas par une interprétation littéraliste :

- Avez-vous des enfants ?
- Oui, un. (vs *non, un)

humaine et ne se soucie de l'humain que dans les cas du lexique professionnel — encore ne s'agit-il que des professions jugées éminentes selon leur point de vue : *auteur, docteur, professeur*. Il n'y a guère de revendication de féminisation pour *éboueur* ou *assassin* ou pour considérer que la femme est invisibilisée par le masculin dans *Cette femme est un monstre*.

« Dans lequel « un » est interprété conventionnellement comme « au moins un » et non comme « au moins deux » comme on pourrait s'y attendre » (Némo, 2016).

On pourrait apporter une transformation comportant le genre :

- Vous avez des enfants ?
- Oui, un. Une fille.

Dans la pratique épilinguistique, le pluriel *des enfants* ne s'interprète pas comme un pluriel logico-mathématique (« plusieurs »), mais construit une quantifiabilisation discursive de type « un ou plusieurs ». Sur le plan extralinguistique, *des* renverra donc ici à une indétermination numérique tandis que *un* inclura éventuellement le féminin ; ou plutôt il le met hors-jeu : *des enfants* signifie justement « abstraction faite du sexe ».

Pour renvoyer à des humains, le substantif *enfant* est plurisémiotique sur le plan du genre et s'il est potentiellement épïcène, il tend à être au masculin, notamment au pluriel, *les enfants* renvoyant à un collectif défini par l'âge, la maturité, la filiation, etc. et non par le sexe, qu'il s'agisse d'énoncés génériques (*les enfants, c'est chiant* — remarquons la reprise pronominale au singulier...) ou spécifiques (*les enfants qui jouent dans la rue font du bruit*). On trouvera le féminin dans des énoncés comme *c'est une enfant fragile*, mais, même dans un emploi spécifique avec référent féminin, *c'est mon enfant* ne peut pas être mis au féminin (**c'est mon enfante*)¹⁴.

Les enfants sont venus pour Noël

J'ai quatre enfants — c'est quatre filles !

*Les enfant.e.s sont venu.e.s pour Hanoukah **

*J'ai deux enfantes**

¹⁴ Au passage, on remarquera que les marques phonologiques du féminin et du masculin connaissent des contraintes liées à l'enchaînement consonne / voyelle : *mon* est la marque du masculin (*mon père*) et *ma*, du féminin (*ma mère*), mais si le substantif commence par une voyelle, on a obligatoirement *mon* quel que soit le genre du nom (**c'est ma enfant* donne *c'est mon enfant* ; *mon orange, mon affaire, mon échelle*, etc.). La valeur et la distribution des marques connaissent donc des variations à des niveaux qui ne sont pas homogènes puisqu'il s'agit ici d'une interférence entre une contrainte morphologique (le genre) et phonologique (la liaison) : le système s'accommode très bien de cette complexité qui relève pourtant, formellement, de l'incohérence.

Les emplois vocatifs pluriels sont éminemment épïcènes sémantiquement :

*Les vraies réformes, elles vont avec les contraintes, les enfants !*¹⁵

Allons, enfants de la patrie...

Quel est alors le genre de « enfant » ? Les dictionnaires font souvent une impasse sur la question et proposent des paraphrases descriptives plus ou moins explicites sur ce point (« garçon ou fille », « être humain », « être humain sans distinction de sexe », etc.). Dans les énoncés cités ci-dessus, on peut soutenir que *enfant* n'a pas de genre : il est dénué de marque distinctive, il n'est porteur que du morphème du pluriel. La question de son accord masculin ou féminin ne se pose pas s'il n'y a pas d'adjectif ou de participe passé qui en soit porteur — et s'il y en a, ce sera à l'aide d'une morphologie au masculin-neutre. Le collectif est ici sans genre.

Si l'on simplifie, on peut dire que le pluriel s'organise en deux pôles d'interprétation, l'un quantitatif qui permet éventuellement la numération (*il a deux enfants*), l'autre qualitatif, qui permet notamment la généricité (*les enfants, c'est mignon*). Pour la notion *enfant*, qui réfère à des humains sexués, l'introduction de la variable « genre » n'est pas pertinente (sauf justement pour créer des sous-groupes : *les enfants filles* vs *les enfants garçons*). Si les collectifs morphologiquement masculins comme *gens* ou *enfants* ne peuvent pas se féminiser, c'est précisément parce qu'ils ne sont pas masculins sur le plan référentiel mais uniquement morphologique.

5. Genre et généricité

On parle fréquemment de « masculin générique » pour décrire le masculin-neutre, c'est-à-dire les formes dites masculines dont la valeur sémantique est neutre du point de vue de l'identification du sexe. Cela n'est pas sans occasionner des confusions avec un autre emploi du mot « générique » qui décrit des phénomènes d'une plus grande extension. En effet, un énoncé peut avoir une valeur générique c'est-à-dire être détaché d'une actualisation occurrentielle (*les usagers doivent sortir les poubelles avant 18h00*) ou bien une valeur spécifique, c'est-à-dire portant sur un moment repérable (*les voisins ont*

¹⁵ Emmanuel Macron, jeudi 24 janvier 2019, « débat citoyen » à Bourg-de-Péage.

fait du bruit hier soir) : cette opposition ne concerne pas le genre des substantifs, mais l'extension des procès (en gros, propriétés vs événements).

Cela n'est pas sans lien avec la question du genre dans la mesure où singulier ou pluriel peuvent avoir une portée générique ou spécifique, mais l'une ou l'autre saisie peut avoir un impact sur la dénotation du genre. En effet, dans les contextes hors actualisation — comme notamment les textes réglementaires, administratifs, etc. — on n'a pas affaire à des actants spécifiques, c'est-à-dire identifiables, par exemple, par le sexe. Les dénotés le sont par le sémantisme lexical et non par leur identité individuelle, ce qui peut parfaitement se faire au féminin :

La nouvelle recrue sera chargée de diriger l'équipe

Le masculin-neutre ne concerne que les cas de substantifs dotés d'une possible alternance morphologique :

Le candidat devra montrer ses capacités à diriger l'équipe (le futur indique une saisie dépersonnalisante, glosable par « qui que ce soit »)

La dernière candidate s'est montrée la plus brillante de la journée (procès et donc personne spécifique)

Cette confusion est l'une des raisons qui rendent souvent stériles les débats sur la « féminisation » : lexicalement, l'existence d'une morphologie féminine au sémantisme féminin, qui sera employée dans des énoncés spécifiques (*la coordinatrice de l'équipe veut te voir*), n'empêche pas l'emploi d'un masculin neutre correspondant à un contexte générique (*il faudrait recruter un coordinateur*).

Au passage, selon les énoncés, ce n'est pas le masculin ou le féminin qui sont génériques, mais le singulier ou le pluriel, en ce qu'ils portent sur une diversité d'occurrences potentielles. Il s'agit d'ailleurs selon le cas, non pas forcément de généricité, mais d'indétermination ou de pluralité : le seul genre grammatical ne suffit pas à « créer » de la généricité mais nécessite une interaction avec la pragmatique discursive, la nature des procès et des compléments.

Le niveau de saisie générique d'une notion joue donc dans la référenciation. Quand une note administrative dit *le contribuable doit régler*

l'impôt à la date indiquée, ce texte sans énonciateur distinct n'a que faire, discursivement, de l'identification du sexe, lequel se situe littéralement hors sujet. De même que l'énonciateur n'est pas une énonciatrice, *le contribuable* ou *le locataire* ou *le traducteur* se caractérisent comme des actants — « contribuant », « louant », « traduisant », etc. — et pas comme des humains. Ce sont des entités non sexuées qui se définissent par la réalisation de certains procès et non leur identité personnelle. Du point de vue de la numération, là aussi, le référent n'est pas directement pertinent par rapport au signe linguistique : dans de tels documents administratifs, qu'on écrive *le contribuable* ou *les contribuables*, il y a une pluralité de contribuables, dans l'extralinguistique. C'est d'ailleurs ce qui explique l'emploi de l'écriture inclusive dans les textes administratifs : on utilise un singulier générique alors que le référent est pluriel (et donc, de genres sexuels nécessairement variés).

Cela n'épuise pas la diversité d'emplois dont les substantifs masculins peuvent aussi ne pas renvoyer à des humains :

L'Association des Banquiers Canadiens

Encore à découvert ? C'est ton banquier qui va être content !

Elle est sympa ma banquière

Je crois qu'on va devoir changer de fournisseur

C'est lui ton fournisseur de weed ?

Le professeur est aujourd'hui une figure contestée

« *Les coiffeurs veulent éviter l'ubérisation. La coiffure représente en France le deuxième secteur de l'artisanat : 6,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 83 000 entreprises et 188000 actifs. Mais, en dépit de son poids, le secteur a conscience qu'il doit se rafraîchir pour ne pas être ubérisé. [...] Les professionnels s'insurgent du fait que les tentatives d'ubérisation de la coiffure parient sur l'idée que les gens testeront au moins une fois. [...] Les coiffeurs se font tout de même des cheveux blancs.*¹⁶ »

En effet, il existe un continuum référentiel qui fait de *banquier* une personne spécifique, générique, ou par métonymie, un établissement bancaire et qui sera ou non susceptible de modification du genre. Dans *Encore à découvert ? C'est ton banquier qui va être content !*, *banquier* peut permuter avec *banque* parce que, pragmatiquement, il s'agit d'un scénario virtuel et non

¹⁶ « Les coiffeurs veulent éviter l'ubérisation », *L'Opinion*, 7 septembre 2016,

de la description d'une personne réelle. Alors qu'avec *Elle est sympa ma banquière*, il n'y a pas de permutation possible du genre ni de passage à l'inanimé parce qu'il est question d'une personne spécifique. De même, *fournisseur* ne renvoie-t-il pas nécessairement à une personne mais, la plupart du temps, à une entreprise. Dans les contextes génériques, le pluriel devient envisageable pour passer de la description d'une fonction à celles de personnes (*les professeurs sont aujourd'hui des figures contestées*). Quant à *les coiffeurs*, ils désignent des personnes et / ou des entreprises que le texte paraphrase d'ailleurs par « la coiffure », « les professionnels » et « 188 000 actifs »... On constate bien que ni le genre ni le pluriel ne possèdent de nécessité morphologique pour construire la référence, mais qu'ils entrent chacun dans un espace de possibilité aux multiples dimensions.

À cet égard, on doit constater que ce qu'on nomme masculin en français fonctionne comme un neutre sémantique tandis que la forme dite féminine possède une valeur référentielle univoque. Une autre façon de considérer ces marques du point de vue métalinguistique pourrait être, pour le français, de les appeler « marque de base » (ce qui correspond au masculin) et « marque de différenciation » (ce qui correspond au féminin et permet d'interpréter, le cas échéant, la marque de base comme un masculin).

En effet, par contraste, si l'on compare avec l'anglais, l'opposition entre *it*, *her* et *him* signifie que chaque pronom marque une référence. Le passage d'une langue à l'autre le révèle volontiers puisque la traduction se trouve obligée d'organiser la référence différemment. On le constate dans cet énoncé où un chien perçoit olfactivement (*scent*) l'arrivée de son maître :

*Ben scented him*¹⁷
Ben le sentit ??
Ben renifla la présence de Gary

Si l'on traduit *him* par un simple pronom masculin *le*, la référence masculine n'est plus assurée dans cette configuration où le pronom peut être un neutre reprenant une proposition et non un référent masculin (*il était pas à l'aise, je l'ai senti tout de suite*). Il faut donc expliciter le référent et ne pas passer par un pronom (et aussi expliciter *scent* : « sentit l'odeur de Gary », etc.).

¹⁷ John Niven, *The Amateurs*, 2009.

On sait que *it* renvoie à du non humain — qu'il s'agisse de discours, d'impersonnel, de référents singuliers ou collectifs. Or, en français, *il* et *c'* sont susceptibles d'exercer ces fonctions. Les emplois impersonnels de *it* correspondent bien à ceux de *il* et de *c'* :

« Il neige » : *it's snowing*
 « C'est vrai » : *it's true*

Il est donc bien, à cet égard, une non-personne (dans un sens différent de celui que lui donnait Benveniste) : *il* n'est une personne « personnelle » que quand il s'oppose à *elle*, c'est-à-dire quand il possède un emploi de pronom spécifique, ce qui est toujours le cas de *elle*¹⁸.

Il ressort de telles comparaisons qu'il existe bien une fonction systémique de neutre sémantique qui est assumée par les formes dites masculines en français.

Par exemple, les démonstratifs sont bien des neutres :

C'est lui qui a dit une connerie
C'est elle qui a dit une connerie

Il y a co-référence de *c'* et du sujet de la proposition relative qu'il soit masculin ou féminin : il s'agit donc bien d'une même forme pour un référent homme ou femme.

De même, l'adjectif attribut de *c'* ne peut se mettre au féminin :

C'est bon, on y va.
 * *C'est bonne, on y va*

Cette impossibilité de « féminisation » est due au fait que, en l'absence de référent, il ne peut exister d'alternative référentielle féminine pensable. *Ce*, *cela*, *ceci* peuvent désigner un objet, une personne, la situation, du discours... ou rien du tout : la place référentiellement vide ou sémantiquement immatérielle est au masculin. C'est bien que l'accord au masculin ne renvoie

¹⁸ Pour être plus précis, on pourrait parler de *tendance* à la spécificité : « une mère de famille, elle est libre de faire ce qu'elle veut » est un énoncé générique, mais fondé sur l'extraction d'un exemplaire de la classe.

pas nécessairement à « du » masculin sémantique, mais avant tout à un neutre. C'est uniquement dans le discours, par des oppositions contextuelles et situationnelles, que la forme masculine pourra renvoyer à un référent « homme » :

Le prof n'est plus une figure d'autorité
La prof est entrée
Le prof est entré

Seule une saisie renvoyant à des individus spécifiques permet au marquage du genre de prendre une valeur référentielle oppositionnelle.

Sémantiquement, le masculin est un genre par défaut qui verse dans l'impersonnel ou l'indéfini. C'est bien ainsi que s'interprète *ils*, collectif dont le flou dénotatif ne renvoie — sauf construction d'une opposition explicite — à aucune interprétation sexuelle, que l'agent soit identifiable ou non : *ils nous emmerdent avec leurs publicités* ou *ils font ce modèle en bleu ?* se signalent par l'absence de reprise pronominale ; il n'y a donc pas d'antécédent référentiellement identifiable¹⁹.

La nominalisation de prédicats, d'adjectifs, d'adverbes ou de locutions prépositionnelles se fait également, naturellement, au masculin : *l'oral, le boire et le manger, le vivre-ensemble, l'audio-visuel, le culturel, l'entre-soi, l'ailleurs, le je-ne-sais-quoi, le savoir-faire, etc.*

6. La métonymie et la dynamique lexicale

Comme le décrit Colette Cortès, à partir d'une étude de Jakobson,

« la métaphore et la métonymie ne sont plus traitées seulement comme des effets dus à des emplois particuliers de la langue, mais comme des mécanismes constitutifs du langage, le mécanisme de similarité et le mécanisme de contiguïté. » (Cortès, 1994-95 : 112-113)

Elle la prolonge d'une citation de Milner :

¹⁹ Alors que dans *Le gouvernement, ils sont pas à l'écoute des gens*, la reprise pronominale d'un singulier par un pluriel montre un décalage avec le marquage morphologique du nombre, mais un alignement sur le nombre sémantique. Comme dans tout collectif non oppositionnel, le genre est hors-jeu.

« Non seulement le langage est un objet susceptible de métaphore et de métonymie, mais il n'est susceptible que de cela. Pourquoi ? Parce qu'en fait la métaphore et la métonymie sont les seules lois de composition interne qui soient possibles là où seules les relations syntagmatiques et paradigmatiques sont possibles. » (Milner, 1989 : 390).

Cette dynamique de métaphorisation et de métonymie²⁰ s'applique à toutes les dimensions sémiques du lexique : le genre comme le nombre et toutes les autres composantes imaginables d'une lexie (traits sémantiques mais aussi propriétés primitives comme l'agentivité et autres rapports actanciels, aspectualité, axiologie, caractère continu ou discontinu, etc.). Les propriétés lexicales existent dans une imbrication discursive qui concerne la chaîne complète d'un énoncé ou d'un texte donné, lequel comprend à la fois une intention cadrée dans une argumentation spécifique et les réverbérations des valeurs virtuelles dont une lexie est porteuse.

Contrairement à ce qu'une pensée binaire peut laisser croire, l'alternance singulier / pluriel n'est pas tout le temps possible, comme d'ailleurs l'alternance masculin / féminin — y compris quand le référent est humain. Nous l'avons vu dans le cas des noms collectifs qui ne se laissent pas scinder en leurs constituants et dont la diversité est subsumée par le singulier. Il en va de même dans le mouvement métonymique qui subsume l'animé humain dans diverses descriptions de propriétés contingentes :

Tout le monde vient à la compétition : les ceintures de couleurs et les ceintures noires
Je suis désolé, mais je trouve que les trompettes ne sont pas en place
J'avoue, je suis plutôt un bec sucré
J'avoue, je suis plutôt Ø bec sucré
Elle / Il se présente comme / C'est une figure éminente de la pensée sociologique
Question compétitivité, c'est un second couteau
Question compétitivité, c'est un second couteau, cette fille
Question compétitivité, c'est un second couteau, ce mec
C'est une antiquité, ce type !

²⁰ On la trouvera formulée très différemment chez Cadiot et Visetti, chez Rastier ou chez Culioli.

C'est une antiquité, cette fille !
C'est une antiquité, cette bagnole !

Du point de vue de la référenciation, la féminisation est tout sauf une opération mécanique. Et pour cause : ce qu'on appelle vulgairement « féminisation » consiste en l'utilisation volontariste de substantifs portant la marque oppositionnelle du féminin alors que, pour l'analyse linguistique, le marquage du féminin est une dimension aléatoire de la morphologie et du discours. Dans les exemples cités, les substantifs sont susceptibles de désigner des femmes, des hommes, voire des inanimés. Le genre du substantif est quasiment indifférent. Il est donc parfaitement courant de constater un décalage entre le genre formel du substantif et le genre sexuel du référent. Et il est également courant que rien dans le marquage ne porte de marque de genre (*je suis plutôt bec sucré*). On voit donc le genre se déployer au carrefour de dynamiques discursives et lexicales, morphologiques et thématiques qui sont tout sauf binaires.

7. Sémantique du genre : niveau notionnel, niveau morphologique

En effet, en français, pour les substantifs, le genre est une donnée morphologique soit intangible (*la feuille, le livre*), soit variable (*acteur / actrice*), soit non marquée (mots épiciens : *judge*). Or, la variation sémantique peut se présenter selon de nombreux cas de figure qui ne recourent pas la variation morphologique :

— Soit on a une notion qui connaît deux embranchements : *infirmier* et *infirmière*, *avocat* et *avocate*, comme les deux faces d'un même type, avec coïncidence entre morphologie et sémantisme.

— Soit on a une opposition notionnellement différenciée : *jument* dont le choix se fait en opposition non seulement à *cheval*, lequel est soit masculin soit hyperonymiquement neutre, mais à tous les autres hyponymes (*poulain, étalon*, etc.). Dans ce cas, le genre sémantique n'est pas contingent mais définitoire (*mère, curé*, etc.).

— Il existe une autre alternance, qui n'est pas sans importance, celle où la racine connaît une alternance morphologique avec une différenciation sémantique où s'oppose humain et non-humain²¹ :

balayeur / balayeuse
portier / portière
médecin / médecine

— On peut ajouter les cas où les alternances morphologiques dépendent d'intentions discursives, de figements, de collocations mais connaissent aussi des fonctionnements épiciens : *maître* peut alterner avec *maîtresse*, mais pas nécessairement (*elle est maître du jeu*) ou pas avec le même sens (*il voit sa maîtresse deux fois par semaine*).

La question morpho-lexicale se diffracte alors en une question éminemment discursive. La différenciation de genre répond à une logique qui peut être de stricte identification référentielle (*Fais signe au serveur, là-bas présente une interchangeabilité du référent s'il faut le mettre au féminin : Fais signe à la serveuse, là-bas*) ou bien renvoyer à une opposition notionnelle (*Un magistrat n'aura pas la même sensibilité qu'une magistrate, sans interchangeabilité du référent*). Dans un cas, le genre est purement incident ou accidentel (*le serveur / la serveuse qu'on a eu était très efficace*), dans l'autre cas, il est thématique (ie, c'est une femme, pas un homme). **Au niveau du discours, on pourrait ainsi concevoir deux façons d'envisager la différenciation de genre : genre occurrence vs genre thématique.** Dans les fonctionnements lexicaux, soit le féminin indique une propriété coalescente au niveau notionnel (c'est d'ailleurs le cas de certains substantifs dénués d'alternance : *curé, bru, dame, mère, monsieur...*)²², soit une propriété contingente lié au caractère spécifique d'une occurrence (*un vendeur* ou une *vendeuse*).

Une comparaison avec le pluriel s'impose. On peut contraster un pluriel inhérent à la notion (*alentours, ébats, honoraires*) et une marque de pluriel comme trace d'opérations ultérieures ; un pluriel morphologique (*funérailles* ou *fiançailles*) et un pluriel sémantique (*une équipe* relève de la pluralité, mais

²¹ Bien sûr, la complexité ne s'arrête pas là : une femme peut être *une battante* et un homme *un battant*, ce qui n'empêche pas des profilages non humains (*battant de porte, de cloche*, etc.).

²² Cette coalescence notionnelle est susceptible d'évoluer : *policier* était strictement masculin, mais il peut aujourd'hui donner *policrière* (Pruvost, 2008).

est une notion discontinue singulier). Comme nous l'avons vu, il y a bien sûr des cas intermédiaires, entre pluralisation et figement (*les cieux, les ors de la République, les honneurs, les grandes orgues...*). Il en va de même pour le genre : soit il est inscrit notionnellement dans le lexème (*bouc vs chèvre, frère vs sœur*), soit il y a contradiction potentielle entre sémantique et morphologie (*une vedette, un mannequin*), soit il est marqué pour effectuer une saisie discursive de la notion (*directeur vs directrice*), soit il est neutralisé discursivement.

Cette dernière opposition va de pair avec l'indifférenciation du genre, marquée par la morphologie du masculin (démonstratif *c'est, il* impersonnel, *ils* grégaire, etc.). C'est ce qu'on décrit couramment sous le terme de « neutre ». Mais si l'on est un peu conséquent, on pourrait même étendre cette notion, à vrai dire mal définie, de neutre sémantique à diverses configurations discursives. On distinguerait alors :

- *Neutre de regroupement* (ie, les deux : hommes et femmes) : il concerne le collectif, le pluriel (*ils sont venus ; ils vont se marier*).

- *Neutre d'indifférence* (ie, soit l'un, soit l'autre, selon le cas) : il ne spécifie pas le genre parce qu'il sera diversement incarné, le cas échéant selon une alternative qui n'est pas considérée comme pertinente (*le contribuable doit payer avant le 30 juin, qu'il soit homme ou femme*). Il s'agit en fait d'un neutre discursif pouvant comprendre les épécènes et tous les mots spécifiant une qualité, indépendamment de leur incarnation, qu'ils soient morphologiquement au féminin ou au masculin (*enfant, vedette, sentinelle...*). Ce neutre est celui de la non prise en compte du genre. Cela comprendra aussi bien ce qu'on appelle masculin générique (*le facteur est passé ; on a un nouveau prestataire ; on recrute un chargé de cours*) que les métonymies, quelle que soit la marque de genre (*les trompettes et les trombones*).

- *Neutre impersonnel* (ie, ni l'un, ni l'autre), lequel donne lieu à deux emplois, le *neutre morphosyntaxique hors actancialité* (*il pleut ; il faut*) ; le *neutre d'indistinction actantielle* (aucune personne en particulier n'est actant : ni singulier, ni pluriel ; ni homme, ni femme : *on dit que..., Ils vont encore augmenter les impôts*).

Une autre façon de présenter le genre, c'est de le considérer comme un motif activable selon des cadres thématiques. Cela permet alors de considérer une sous-classe thématique où le genre constitue un élément de variation de la

notion qu'on peut envisager comme initialement indifférenciée, mais déclinable.

8. Accords et contraintes : hétérogénéités morphologiques

On remarque encore d'autres phénomènes où un substantif masculin est susceptible de prendre une fonction adjectivale par juxtaposition (Vivès, 1990) sans pour autant s'accorder, ni en genre, ni en nombre :

*La tradition tailleur européenne subit le contrecoup du prêt-à-porter
Il a ainsi pu imposer la marque Kiton comme un sommet d'élégance tout
en mettant en place l'une des manufactures tailleur les plus
impressionnantes au monde.*²³

Dans ce cas précis, *tailleur* ne décrit plus une personne, mais un domaine et devient un modifieur invariable. Cette construction paratactique gomme toute velléité d'accord, pluriel ou féminin en conférant au substantif une fonction thématique autonome. Il s'agit en somme d'un renvoi à la notion, l'absence de détermination et la contiguïté marquant alors un rapport thématique qui ne passe plus par le motif de l'individuation d'une personne susceptible d'être marquée par le genre.

À côté de cette surprenante invariabilité nominale, il existe des cas où l'accord peut se faire de deux manières différentes : *avoir l'air* peut laisser ouvert la possibilité d'accorder avec le sujet ou avec le noyau nominal *air*. Cela ne va pas sans effets énonciatifs particuliers :

*Il a l'air idiot
Elle a l'air idiot
Elle a l'air idiote*

La question de savoir si l'on accorde avec *air* ou avec le « sujet réel » est une fausse question, à la normativité scolaire. Dans les faits, les deux s'entendent, mais avec une nuance énonciative thématique (thématisation de *air* ou bien du sujet, c'est-à-dire d'une perception ou bien d'une évaluation subjective du sujet). En bref, le soulignement d'une apparence comme

²³ Hugo Jacomet, *Éloge de l'élégance à l'italienne*, Intervalles (2019).

supposition subjective ou comme état de fait perceptif. C'est, certes un cas très particulier, puisque l'accord au pluriel est impossible : **Ils ont les airs beaux* — ce qui souligne le figement de la locution *avoir l'air* + *adj.* N'oublions pas non plus que l'opposition masculin / féminin dans l'utilisation du masculin-neutre par défaut joue aussi pour le non humain, mais sans systématisme car l'alternative n'est pas toujours possible :

*La maison a l'air beau**
La maison a l'air belle

Cette possibilité d'un accord au masculin ou au féminin morphologique pour un féminin référentiel ou morphologique existe dans d'autres configurations :

C'est une question con, ça
Une question toute con
Une question toute conne
Elle est con, cette chanson
Elle est conne, cette chanson
Elle est con, cette fille
Elle est conne, cette fille

Comme on le voit, la recevabilité de l'accord relève en réalité d'un continuum de nuances et de choix énonciatifs : *con* a tendance à signaler comme une appartenance à une catégorie intellectuelle ; *conne* possédant davantage une valeur de jugement d'attribution. La recevabilité et les nuances perçues de ces énoncés ne sont pas de l'ordre de la décision tranchée, ce qui signale des questions de pragmatique, de discours, de co-énonciation et non de grammaticalité — et certainement pas d'organisation sociale ou de « privilège de genre ».

La question de l'accord est également illustrée par l'hésitation du marquage à appliquer sur un adjectif ou un participe passé quand il porte sur un regroupement de lexèmes, de genre ou de nombre différents. La grammaire prescriptive propose comme solution à cette configuration complexe d'accorder au masculin quand il y a cumul de lexèmes masculins et féminins, dans le prolongement de l'utilisation du masculin comme marquage du

regroupement. Cette norme orthographique²⁴ exploite la généricité du masculin que nous avons évoquée mais elle est loin de s'appliquer mécaniquement (Abeillé et al. 2018 ; Chervel, 2019). Dans la réalité des pratiques, l'hétérogénéité morphologique pose un problème dans sa mise en facteur commun qui ne relève pas seulement du genre mais concerne aussi le pluriel et passe également par la question de l'oralisation potentielle de telles unités.

Pour éviter des hiatus phoniques ou graphiques faisant figurer un nom au singulier avec un adjectif au pluriel, on agence fréquemment l'ordre des mots par rapport à cette contrainte, essentiellement pour des raisons stylistiques et de désambiguïsation. En somme, on applique une forme de principe de proximité pour éviter des regroupements de marques contradictoires. C'est manifeste quand on considère le rapport entre lexèmes singuliers accordés au pluriel où l'on constate une acceptabilité médiocre de séquences juxtaposant suffixe pluriel et mot au singulier :

l'instinct et le comportement animaux ??

Alors même que les collocations *instinct animal* et *comportement animal* sont parfaitement naturelles, on préférera en l'occurrence avoir recours à une construction non adjectivale comme *l'instinct et le comportement des animaux*. C'est ici une question essentiellement phonique car si l'on fait varier l'adjectif pour ne plus faire entendre de marque du pluriel, le regroupement redevient acceptable :

l'instinct et le comportement personnels ne sont pas en cause.

Quand on introduit la variable du genre, on retombe sur les mêmes réticences à l'homogénéisation morphémique. Si l'on appliquait la règle en utilisant le masculin pluriel, on aurait des séquences comme *des instincts et des pulsions animaux ??*, collocation étrange, pour l'œil comme pour l'oreille alors qu'elle suit bel et bien la règle censée s'appliquer dans ces cas de figure. On aura plutôt tendance à réagencer cette séquence et à utiliser un accord de proximité :

²⁴ On a pu la formuler jadis dans des termes considérés aujourd'hui, non sans mauvaise foi, comme potentiellement sexistes, mais elle porte évidemment sur les signes et non les personnes.

des pulsions et des instincts animaux.

Ce genre de configuration n'est pas rare. On songe par exemple aux séquences où on applique à un mot au singulier une forme de distributivité par le biais d'une incise comportant *et / ou / comme* : l'équivalence ainsi produite crée une coordination²⁵ qui, transformant le noyau nominal du sujet, affecte les accords du verbe ou de l'attribut :

? le pianiste, et / ou /comme d'ailleurs le guitariste, est une pièce maîtresse de la section rythmique

? le pianiste, et / ou /comme d'ailleurs le guitariste, sont une pièce maîtresse de la section rythmique

L'énonciateur se retrouve face à un choix logico-grammatical : considérer que l'incise constitue une disjonction et accorder avec le sujet en position thématique ou bien prendre en compte la conjonction pour l'interpréter comme une addition transformant l'ensemble en une unité nominale sémantiquement plurielle ? Cela a pour conséquence de faire envisager la pluralisation de l'attribut :

? le pianiste, et / ou /comme d'ailleurs le guitariste, sont des pièces maîtresses de la section rythmique

Qu'on ajoute le genre comme variable et la superposition de contraintes empêche l'application de la règle prescriptive du regroupement par le masculin :

** ? La pianiste et / ou /comme d'ailleurs le guitariste, sont des musiciens essentiels de cette section rythmique*

Il y a fort à parier qu'on préférerait des formulations comme :

La pianiste joue un rôle essentiel dans cette section rythmique, tout comme le guitariste, d'ailleurs

²⁵ *Comme* possède ici une fonction conjonctive (Pierrard : 2002).

Ce qui revient à pratiquer une syntaxe — et même une stylistique — de proximité et d'homogénéisation.

On constate bien que l'accord participe de l'organisation syntagmatique à un niveau qui est celui de choix énonciatifs, discursifs et stylistiques. Il faut donc, pour envisager la question de l'accord des syntagmes nominaux complexes, analyser tous les facteurs qui y contribuent : pluriel, distributivité, complémentation, thémativité, portée... On ne peut l'aborder si on ne prend en compte que la seule opposition de genre. Bien sûr, l'oral présente des marques différentes et l'accord n'y existe que sur le plan phonique, ce qui élimine certaines contraintes tout en en créant d'autres, et nécessite alors de passer par d'autres critères (euphonie, focalisation intonatives, disjonction syntaxique par les pauses, etc.)²⁶. Il faudrait d'ailleurs prolonger la question de l'accord en évoquant les hésitations entre accord sémantique et accord grammatical (on songera à l'accord de *tel* sur le comparé ou le comparant ; à *la plupart* + singulier ou pluriel ; aux négations portant sur des pluriels, etc.).

Au fond, l'accord au pluriel ou au masculin sont des solutions qui, étant souvent stylistiquement et discursivement banales, donnent plutôt lieu à des réagencements, désambiguïsations ou accords de proximité. L'accord masculin et / ou pluriel ne joue(nt) sans doute vraiment un rôle que dans les cas d'énumération, ce qui revient à utiliser la valeur d'un neutre de regroupement.

9. Symbolique et dicibilité du monde

Il faudrait évidemment plusieurs ouvrages pour faire le tour des phénomènes que nous venons simplement d'évoquer dans une seule perspective : la disrelation entre les représentations engendrées par la métalangue pour les concepts *pluriel* et de *genre* et la complexité des réalités linguistiques qu'ils recouvrent, notamment dans leur rapport à l'extralinguistique. La diversité de profilages lexicaux et flexionnels que nous avons mentionnée montre bien que les rapports entre masculin et féminin sont très loin d'obéir à une logique dénotative qui recouvrirait une objectivité

²⁶ Par exemple, le pluriel est fréquemment marqué à l'oral en français par le /z/ initial : *les amoureux* est marqué phonétiquement comme pluriel à l'initiale et non par la flexion. Songeons aussi à des phénomènes phonologiques de liaison qui sont intégrés à l'orthographe avec la création de formes supplétives, comme l'opposition *beau / belle* qui se prolonge dans l'utilisation au masculin de la forme phonétique du féminin quand *beau* est suivi d'une voyelle (*un bel enfoiré*). Voir Laks 2005.

sexuelle. Dans le codage linguistique, il n'y a aucune correspondance entre les représentations logicistes, la dénotativité intuitive et la réalité épilinguistique des fonctionnements sémantiques.

Dans la construction du sens, la référentialité n'a donc pas la place qu'on lui suppose. C'est un littéralisme dont l'analyse linguistique doit constamment se méfier. La prééminence d'une lecture référentielle dans la démarche analytique est un véritable piège sémiologique et argumentatif, ouvert à des interprétations idéologiques vérificationnistes qui ne retiennent qu'une interprétation symbolique de micro-faits sans égard pour le système lui-même — ce que fait l'inclusivisme avec un aplomb aveugle. L'illusion réaliste est d'autant plus virulente qu'elle paraît souvent vérifiée — ou, plutôt, que les cas prototypiques, par leur saillance évidentielle, en viennent à obscurcir la réalité des fonctionnements morpho-sémantiques. On a ainsi des formes qui renvoient à du sens, mais ce n'est pas toujours celui qu'on croit... Nous subissons comme un « magnétisme cognitif » du référent dans notre explicitation métalinguistique — façon livre d'images. Il s'agit d'une sorte de croyance spontanée à l'homologie du signe et du monde : il y aurait une contrepartie dans le monde à ce qui n'est en réalité qu'une forme codique qui sténographie des propriétés abstraites et non phénoménales.

Malgré cette intuition fautive, dans l'usage inconscient, les locuteurs utilisent bel et bien toutes les ressources de cette disrelation entre la référence et la marque. C'est le cas dans les variations morpho-sémantiques d'une notion dont la langue exploite les variables dans le lexique (*fleur / fleuron / fleurette ; crêpe / crêpon / crêpu*, etc.), y compris en l'absence de contrepartie extralinguistique à des oppositions morphémiques qui incluent le genre (*moteur* et *motorisation*, *couche* et *couchage* ne se différencient qu'à un niveau conceptuel et non matériel).

On pourrait étendre le constat de non-référentialité inhérente à une lexie au fait que pour un lien notion-référent imaginable, il existe des variantes de catégories grammaticales qui modifient considérablement le sens. Entre *faire des études*, *être étudiant* et *étudier*, il y a synonymie sur le plan dénotatif, mais la catégorie grammaticale ouvre sur des intentions discursives distinctes : le passage par le pluriel (*des études*), une construction attributive (*être étudiant*) ou la mise en place d'un procès (*étudier*) ne renvoient à aucune nécessité statique qui dirait une vérité ontologique, sociale ou symbolique mais dépend de choix discursifs et énonciatifs.

Avec une parfaite lucidité méthodologique, Vladimir Jankélévitch remarquait (1980 : 68) que, par sa formulation, le « je-ne-sais-quoi » risquait de devenir du fait même de sa formulation une sorte d'entité : « l'article défini, en soulignant la positivité de la négation » pouvait ainsi donner lieu à la tentation de créer une doctrine (le « nescioquidisme » !). Il prévenait ainsi : « Gardons-nous toutefois d'hypostasier ici un concept ! ». Car « si forte est la fascination de la 'chose', si irrésistible la tentation réifiante », qu'on peut se laisser aller à croire aux concepts que l'on a forgés. Pour la linguistique, la construction conceptuelle doit se confronter aux phénomènes sous peine de céder à la facilité d'une auto-justification de sa description et de rabattre sa formulation terminologique sur sa propre justification solipsiste et tautologique. Bref, croire par hypostase que « le » masculin et « le » féminin existent en tant que tels — et remplacer leur conceptualisation par un bavardage poético-politique.

De la même manière que le nombre grammatical n'est pas le nombre extralinguistique, le genre grammatical n'est pas dans une relation d'homologie avec le sexe. Du point de vue du genre comme du pluriel, la référentialité n'est qu'une dimension du lexème, encore a-t-elle vocation constante à rester mouvante et virtuelle, à épouser la souplesse des dynamiques discursives. Ce que j'ai essayé de montrer jusqu'ici, c'est que l'utilisation des ressources morphologiques de la langue se fait sur un plan « inconscient », « épilinguistique ». Autrement dit, il n'y a pas plus de pensée du sexe dans l'emploi des morphèmes de genre qu'il n'y a de pensée de la numération dans l'utilisation du pluriel. Pas plus, mais pas moins. En effet, il existe une représentation « réflexe » du masculin et du féminin, comme il existe une représentation du pluriel comme pluralité d'objets. Mais cette représentation automatisée, parfois promue au rang de « vision du monde » ne relève pas de l'adhésion philosophique ou de la croyance, mais plutôt de la « façon de parler ». Bref, il y a loin entre le couple arbitraire-motivation sémiotique et la construction culturelle.

La confusion entre les deux est certes favorisée par le continuum de référentialité que l'on perçoit en constatant qu'un marquage dit féminin peut correspondre à un référent doté du sème « féminin » et qu'un marquage dit masculin peut correspondre à un référent doté du sème « masculin ». Comme on l'a vu, réduire le lexique à pareil binarisme référentiel est cependant impensable pour la sémantique. Ce qui fonde une explication grammaticale, ce

sont des facteurs linguistiques : la rationalité systémique du genre en langue ne se fonde en rien sur une volonté d'humiliation sociale et l'on ne voit pas comment concevoir une preuve matérielle d'injustice sociale dans la distribution du marquage.

Pour l'intuition métalinguistique semi-savante, le genre sémantique est lié au pluriel parce que la pluralisation d'une notion discontinue implique une diversification des référents — d'où la tentation, dans la pratique inclusiviste, de dédoubler le marquage dans les cas de renvoi à un collectif. Or, dans la pratique épilinguistique du système morphologique et sémantique du français, il n'est pas pensable de marquer cette diversification à chaque fois qu'elle se présente puisque le pluriel sert justement à l'effacer. Et il serait arbitraire, ou plutôt, politique, de ne marquer la diversité *que* du genre sémantique : à ce moment-là, si le réalisme référentiel est pris comme modèle normatif, il existe une multitude de propriétés sociales qui ne demandent qu'à trouver leur symbolique morphémique... Va-t-on marquer des nuances chromatiques, générationnelles ou religieuses ? Ou bien considérer que la diversité humaine doit se réduire au marquage du binarisme sexuel ?

Il en va ainsi de l'alternance du marquage comme des cravates : rappelons-nous de cette blague où une mère juive offre une cravate rouge et une cravate bleue à son fils, lequel en bon fils qu'il est, à la première occasion, met la cravate rouge pour faire plaisir à sa mère. Elle l'accueille alors avec tristesse : « Alors comme ça, tu l'aimes pas, la cravate bleue que je t'ai offerte ?! ». En matière de genre comme de cravate, l'exclusivité alternative n'implique pas une injustice, ni même une préférence : c'est juste qu'il faut bien choisir une forme — et un morphème n'est qu'un morphème, pas une injustice.

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

ABEILLÉ A., AN A., SHIRAÏSHI A. (2018), « L'accord de proximité du déterminant en français », *Discours* [Online], 22 | 2018.

- CADIOT P. (1979), « Saturation grammaticale et saturation discursive : remarques sur quelques emplois de *pour* », in *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain - Vincennes*, n°21, 1979. *Mélanges de syntaxe et de sémantique*. pp. 128-134)
- CADIOT P. (1997), « Sur l'indexicalité des noms. Catégorisation et cognition : de la perception au discours » Éditions Kim., pp. 243-269)
- CADIOT P. et Visetti Y-M (2001), *Pour une théorie des formes sémantiques, motifs, profils, thèmes*, PUF.
- CHERVEL A. (2019), « La place du masculin dans la langue française : pourquoi le masculin l'emporte sur le féminin », in D. Manesse et G. Siouffi (éds), *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en question*, ESF sciences humaines.
- CORTÈS C. (1994-95), « Effets sur le lexique des mécanismes de la métonymie et de la métaphore », Université de Paris 7 Cahier du CIEL.
- CULIOLI A. (2018), « Variations sur la rationalité », in *Pour une linguistique de l'énonciation, Tome IV Tours et détours*, Lambert-Lucas.
- CULIOLI A. (1999), Des façons de qualifier », in *Les opérations de détermination. Quantification/ Qualification*, Deschamps A. et Guillemain-Flescher J (éds), Ophrys.
- CULIOLI A. (1990-1999), *Pour une linguistique de l'énonciation*, vol. 1-3, Ophrys.
- JANKÉLÉVITCH V. (1957-1980), *Le Je-ne-sais-quoi et le presque-rien*, tome 1, Seuil.
- DANON-BOILEAU L. (1993), « Dénombrément, pluriel, singulier », *Faits de langues*, 1993-2. pp. 117-130, PUF.
- KLEIBER G. (1997), « Sens, référence et existence : que faire de l'extralinguistique ? », in *Langages*, n°127, 1997. *Langue, praxis et production de sens*, sous la direction de Paul Siblot. pp. 9-37.
- KLEIBER G. (1993), « Faut-il banaliser la métaphore? », in *Rhétorique et sciences du langage*. *Verbum* n° 1-2-3, Presses Universitaires de Nancy, p 197- 210.
- KLEIBER G. (2004), *La sémantique du prototype. Catégorie et sens lexical*, PUF.
- LAKS B., « Phonologie et construction syntaxique : la liaison, un test de cohésion et de figement syntaxique », *Linx*, 53 | 2005, 155-171.

- LANCRI A. (1993), « Remarques sur l'opposition singulier/pluriel en français et en anglais », in *Faits de langues* n°2, *Le nombre*, pp. 213-220.
- LANDABURU J. (1993), « Quand le nombre est un genre », *Faits de langues* n°2, *Le nombre*, pp. 145-159, PUF)
- PLATIEL S. (1993), « Singulier/pluriel, notion/ occurrence en san », *Faits de langues* n°2, *Le nombre*, pp. 131-144, PUF
- Larreya P. « Le débordement du sens : quelques métonymies et métaphores syntaxiques de l'anglais ET du français », *E-rea* [En ligne], 9.2 | 2012, mis en ligne le 15 mars 2012, consulté le 27 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/erea/2356>
- LECOLLE M. (2019), *Les noms collectifs humains en français. enjeux sémantiques, lexicaux et discursifs*, Lambert-Lucas.
- MILNER J-S (1989 et 1995) *Introduction à une science du langage* (édition abrégée), Seuil.
- PICOCHÉ J., HONESTE M-L (1994), « Les figures éteintes dans le lexique de haute fréquence », in *Langue française*, n°101, *Les figures de rhétoriques et leur actualité en linguistique*, Ronald Landheer (éd.), pp. 112-124.
- PIERRARD, Michel. « Comme préposition ? Observations sur le statut catégoriel des prépositions et des conjonctions », *Travaux de linguistique*, vol. n°44, no. 1, 2002, pp. 69-78
- VIVÈS Robert. « Les composés nominaux par juxtaposition », in *Langue française*, n°87, 1990. *Dictionnaires électroniques du français*, sous la direction de Blandine Courtois et Max Silberstein. pp. 98-103
- NEMO F. (2016), « Les points de vue comme strate interprétative », *Corela* [En ligne], HS-19 | 2016, mis en ligne le 08 juin, URL : <http://journals.openedition.org/corela/4301>
- PRUVOST G. (2008), « Le cas de la féminisation de la Police nationale », *Idées économiques et sociales*, vol. 153, no. 3, pp. 9-19.
- SALVADOR X-L. (2018), « Archéologie et étymologie du genre », in *Le sexe et la langue*, Intervalles.
- SZLAMOWICZ J. (2018), *Le sexe et la langue*, Intervalles.
- SZLAMOWICZ J. (2019), « L'inclusivisme est un fondamentalisme », *Texte !* [En ligne], Volume XXV - n°1-2 C. Baltaretu-Thénault (éd.).
- TAMBA- MECZ I. (1981), *Le sens figuré. Vers une théorie de l'énonciation figurative*, PUF. Coll. Linguistique nouvelle.